



Projet scientifique, culturel et éducatif des Archives départementales de la Vienne

2018-2021

Pourquoi un PSCE ?

Un projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) est un outil de programmation pluriannuel ayant pour but de définir les priorités d'un service culturel (musée, service d'archives, bibliothèque, etc.). S'il n'a aucun caractère obligatoire, il aide néanmoins au pilotage en définissant les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre et les indicateurs de suivi. Au sein d'une collectivité, il sert de contrat moral entre le service et les élus, puisqu'il permet de s'assurer de la cohérence du programme avec l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par ailleurs. C'est pourquoi sa durée suit celle du mandat de l'actuelle majorité. Il est enfin un outil de communication utilisable pour présenter et expliquer les choix de gestion qui ont été retenus pour assurer le meilleur service public possible.

Il s'appuie sur un diagnostic précis alliant le bilan des dernières années à une vision plus prospective. Il détermine en effet les forces et les faiblesses propres au service en regard des missions qu'il lui appartient d'assurer. Il présente également les évolutions liées à l'environnement du service, qu'elles soient d'ordre juridique, technologique, économique ou qu'elles concernent l'adaptation aux nouveaux usages des publics. Ce diagnostic prend en compte les réseaux potentiels de partenaires auxquels peut appartenir le service, et les interactions qui en découlent.

Le PSCE propose ensuite une priorisation des politiques et une définition des projets à conduire. Il évalue les moyens nécessaires en tenant compte de ceux déjà alloués au service et des contraintes de la collectivité d'une part, et des investissements indispensables d'autre part. Il peut également proposer des méthodes et des calendriers d'action étalés sur sa durée exécutoire. Pour autant, il n'a pas vocation à figer de manière extrêmement précise l'allocation des ressources, ni le déroulé des actions. Son but reste de définir des objectifs généraux, tout en laissant une marge d'adaptation quant aux moyens de les atteindre. Il peut, le cas échéant, être complété par une déclinaison annuelle. Enfin, il fait l'objet d'une évaluation, en cours d'exécution comme à son achèvement.

Dans le cas des Archives départementales de la Vienne, ce PSCE sera une première. Les orientations et la stratégie de la direction n'avaient jusque-là jamais été formalisées en un document unique. Mais l'installation de contraintes matérielles durables au sein des collectivités, comme l'émergence de nouvelles attentes vis-à-vis des archives – du public, des services producteurs d'archives publiques comme du Département – ont rendu nécessaire l'établissement d'une feuille de route pluriannuelle. Les Archives départementales doivent aujourd'hui donner des priorités fortes à leur action pour mieux mobiliser leurs moyens.

Ce PSCE a pour ambition de réviser les politiques conduites jusqu'ici et d'en faire un diagnostic. Ce dernier doit permettre de mieux comprendre à la fois les forces et faiblesses de la direction, et les défis qu'elle doit relever. Les Archives départementales de la Vienne ont su s'adapter au cours des quinze dernières années aux évolutions rapides et profondes qu'ont connues tous les aspects du métier d'archiviste. Ce PSCE se veut dans la continuité de cette action en désignant clairement les enjeux majeurs des années qui viennent, et en contribuant à la politique du Département dans son rôle d'accompagnement des citoyens et des autres collectivités de son territoire.

Livret I : diagnostic

1. Rappel des missions

Le rôle des archives

Créées en 1796, les Archives départementales ont pour objectif de rassembler les archives publiques produites sur le territoire départemental, et de les mettre à la disposition de tous. Nées de la Révolution, elles ont vocation à participer à la transparence administrative, à permettre aux citoyens de faire la preuve de leurs droits, et enfin de mettre à disposition des historiens le matériau dont ils ont besoin.

Pour y parvenir, les Archives départementales s'organisent autour de quatre missions principales, fixées par plusieurs grands textes, notamment le Code du patrimoine. Appelées les « quatre C », elles structurent le service autour des grandes étapes de la vie des documents :

- la collecte,
- le classement,
- la conservation,
- la communication.

Les Archives départementales ont en charge les archives des institutions d'Ancien Régime, des services du Département, des services de l'État, des communes (dans certains cas fixés par la loi), des notaires, et plus généralement des organismes publics situés dans le département. Elles peuvent aussi prendre en charge des archives privées (entreprises, associations, particuliers) présentant un intérêt historique.

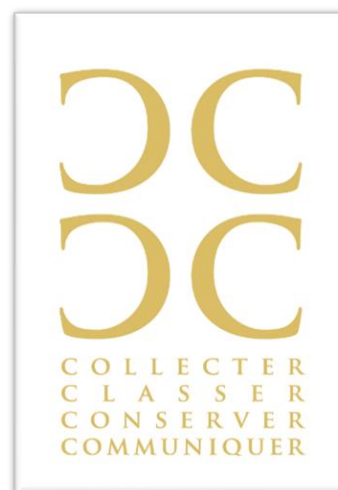
Le directeur des Archives départementales exerce également au nom de l'Etat une mission de contrôle sur les archives publiques dans le ressort du département (archives des collectivités locales notamment). Les Archives départementales sont elles-mêmes soumises au contrôle scientifique et technique de l'Etat (ministère de la Culture, Service Interministériel des Archives de France).

Dans le prolongement de ces missions, les Archives départementales ont un rôle de conseil et d'expertise dans le domaine de la gestion des archives à l'égard des services publics et collectivités locales situés dans le département.

Elles sont enfin amenées à jouer, directement ou en collaboration avec d'autres institutions, un rôle éducatif (accueil de classes par le service éducatif, accueil de cycles de cours de l'université de Poitiers en lien avec les archives) et culturel (valorisation des collections).

Le bâtiment

Le bâtiment des Archives départementales constitue leur principal outil de travail. Construit en 1996, il a remplacé l'ancienne chapelle des Jésuites, rue Grimaux à Poitiers, afin d'assurer de meilleures conditions de conservation et de travail, et surtout de permettre la collecte, le bâtiment précédent



étant saturé. Une première extension, prévue dès l'origine du projet, a été réalisée en 2008 pour accroître les espaces de stockage ainsi que certains espaces de travail. Les Archives départementales disposent aujourd'hui d'une capacité théorique de 40 kilomètres linéaires de documents, occupée à 65 %.

La bâtiment est aujourd'hui pleinement fonctionnel et assure à la fois sa mission de conservation des documents, et de vitrine de la politique du Département. Vingt ans après son inauguration, en janvier 2017, il présente un état et une esthétique toujours remarquables. Bien conçu, il répond tout autant aux besoins en termes d'espace de travail malgré les fortes évolutions à la fois du métier d'archiviste, et des pratiques des lecteurs ou utilisateurs des lieux. Il présente cependant une certaine fragilité au regard de la maîtrise des conditions climatiques – ce dont témoigne l'incident de 2010 qui a vu le développement de moisissures dans les magasins – et des énergies.

2. L'état des fonds

Richesse du fonds

Les Archives départementales sont particulièrement riches en documents très anciens : les archives médiévales y occupent une place notablement plus importante que dans beaucoup d'autres services d'archives. Au sein notamment des fonds d'archives des nombreux établissements religieux ayant existé sur le territoire du département actuel, on trouve ainsi plus de 500 documents antérieurs au XIII^e siècle, le plus ancien étant daté de 780.

La richesse des fonds est particulière du point de vue de son ampleur chronologique, mais elle l'est aussi du fait de son ampleur géographique : de nombreux fonds contiennent des documents relatifs à des territoires extérieurs à la Vienne. Pour la période la plus contemporaine, c'est évidemment lié au rôle de préfecture de région tenu pendant plusieurs décennies par Poitiers, devenu de ce fait le siège de services et d'administrations de l'Etat à vocation régionale. C'était cependant déjà vrai bien avant : la



Document le plus ancien conservé aux Archives départementales : charte de Charlemagne de 780 concernant la Celle de Nouaillé (carton 62)

cour d'appel, le rectorat et jusqu'aux juridictions d'exception créées à la Libération, par exemple, ont ou ont eu autorité sur des territoires qui dépassent parfois assez largement les limites du département et ont laissé des fonds qui sont parmi les plus considérables et les plus sollicités des Archives départementales. C'était déjà vrai sous l'Ancien Régime : plusieurs institutions religieuses poitevines disposaient de prieurés situés aujourd'hui en dehors de la Vienne, sans oublier le Grand Prieuré d'Aquitaine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait son siège à Poitiers mais dont les commanderies étaient éparpillées dans tout le centre-ouest.

A l'inverse, les Archives départementales se singularisent par une relative pauvreté dans d'autres catégories d'archives. C'est particulièrement vrai dans le cas des archives des communes : très peu d'entre elles ont procédé au dépôt de leurs archives historiques aux Archives départementales, à l'exception de leurs registres paroissiaux d'Ancien Régime pour plusieurs dizaines d'entre elles. Cela reste vrai dans une certaine mesure dans le cas des archives privées (5 % environ du volume total des fonds) ou iconographiques par exemple. Mais la situation est plus contrastée : peu d'archives d'entreprises ont été collectées ; en revanche, les archives d'architectes du XX^e siècle constituent un bel ensemble. Le déficit en ces domaines est d'ailleurs surtout un déficit de classement plutôt qu'un

déficit d'archives à proprement parler : ainsi, la description détaillée de la collection de cartes postales puis leur numérisation récente ont ouvert la voie à l'enrichissement progressif de la collection elle-même.

Conditions de conservation

Au total, les fonds occupent aujourd'hui près de 26 kilomètres linéaires. Plus des trois quarts de ces documents bénéficient d'un conditionnement qui les protège au mieux des agressions extérieures, résultat aussi bien des opérations de conditionnement menées depuis 2004, que de l'attention apportée à cet aspect lors de la collecte des archives publiques. Le rythme du reconditionnement a considérablement ralenti avec la disparition des renforts d'été, traditionnellement affectés à cette tâche. Certains fonds nécessitent cependant une intervention d'ampleur dans les années qui viennent.

Les magasins de conservation, d'une capacité de 40 kilomètres linéaires environ, offrent des conditions de conservation à bien des égards très satisfaisantes. Les installations de contrôle climatique souffrent d'un sous-dimensionnement persistant malgré leur remplacement en 2011-2012, à la suite du sinistre auquel le service a été confronté en 2010 : les moisissures alors apparues sur de nombreux documents étaient précisément la conséquence de l'insuffisance des installations antérieures. Le traitement de l'infestation de 2010 a nécessité des dépenses de 179 275 euros en 2011 pour les opérations de désinfection, et environ 268 000 euros entre 2011 et 2012 pour remplacer les installations de traitement d'air.

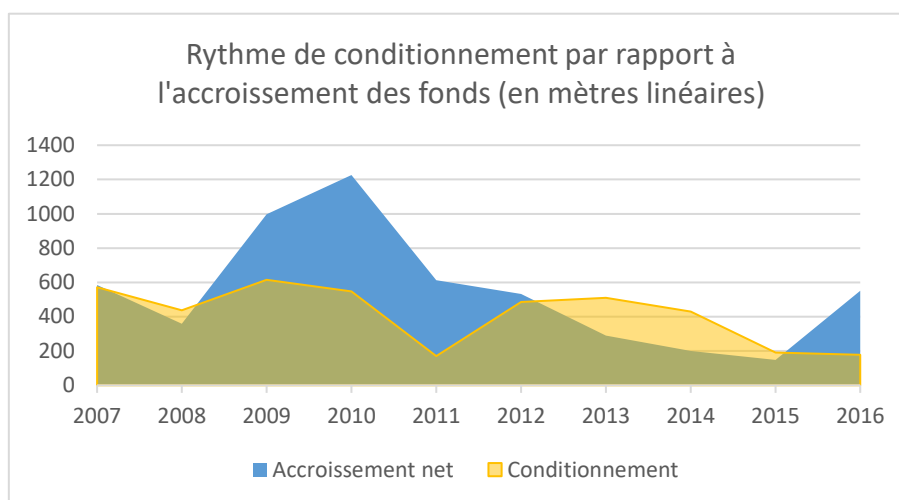
Cette situation demeure une hypothèque importante pour la préservation à long terme des documents. Face à un événement climatique intense, notamment un pic de chaleur prolongé en été, le dimensionnement des installations ne permet pas de garantir les fonds contre une nouvelle infestation. La bonne conservation des documents dépend de la réunion d'un faisceau de conditions favorables, dont le climat. Faute de pouvoir réellement influencer de manière suffisante sur ce dernier en cas d'évènement climatique intense, il est donc primordial d'avoir une politique de prévention forte en direction des autres facteurs de dégradation pour limiter les risques : dépoussiérage, désinfection, mise en boîte, etc.

Conditionnement

D'une manière générale, la bonne conservation des documents nécessite qu'ils soient conditionnés dans des contenants neutres capables de les protéger de la lumière et de la poussière. Dans le cas particulier de la Vienne, ce conditionnement est d'autant plus crucial qu'il est impossible de garantir, en l'état des installations, contre tout risque de nouvelle germination. L'accumulation de poussière forme en effet une strate de nutriments qui favorise le développement du mycélium, lequel se déclenche lorsque les conditions hygrométriques deviennent favorables. Le traitement des poussières et l'élimination des conditionnements acides participent donc directement à la politique de prévention contre ce risque.

Pour assurer la bonne conservation des documents, l'idéal est de parvenir à l'équilibre entre le volume des entrées et le volume des fonds reconditionnés dans l'année. Outre les opérations ponctuelles de dépoussiérage, il s'agit surtout de changer les boîtes d'origine en carton acide au profit de boîtes de conservation, et de protéger les documents reliés soit en carton, soit en chemise. Ces travaux de reconditionnement sont traditionnellement réalisés au moment du classement des documents, lequel peut intervenir de nombreuses années après la collecte. Ce rythme de classement des fonds ne suffisant pas à couvrir le volume des entrées, les Archives départementales recourraient aux emplois d'été pour conduire de vastes chantiers et combler leur retard. Entre 2007 et 2014, si on excepte

l'année 2011 (année de traitement des moisissures), le rythme moyen de reconditionnement était de 514 mètres linéaires, pour une moyenne de collecte à 600 mètres linéaires.



Solde sur dix ans : -1367,35 mètres linéaires

La suppression des emplois d'été en 2015 a mécaniquement réduit le rythme de reconditionnement, soit 190 mètres linéaires en 2015, et 177 en 2016, alors que l'accroissement net des fonds est d'environ 400 mètres linéaires par an. Les Archives départementales sont donc dans une situation où elles accumulent chaque année un important retard de conditionnement qui, à moyen terme, pourrait accentuer considérablement le risque de nouvelle contamination en cas d'accident climatique.

Le reconditionnement a également un coût important. Selon la qualité des boîtes utilisées, le simple renouvellement des boîtes pour un volume annuel d'entrée de 400 mètres linéaires nécessite la mobilisation d'un budget d'environ 22 000 euros, hors coût des autres fournitures de conservation (chemises, sangles, pochettes, etc.). Le conditionnement représente donc un poste mobilisant des ressources importantes, dont le volume doit être surveillé.

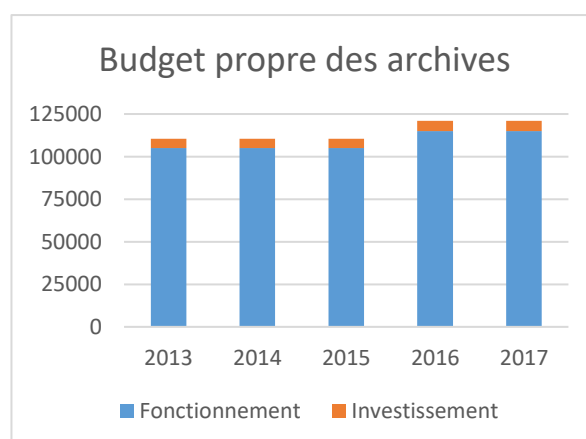
3. Moyens et organisation

Répartition des dépenses

Les crédits gérés en propre par les Archives départementales sont stables sur les cinq dernières années, soit 115 000 euros en fonctionnement et 6 000 en investissement¹. Le seul changement notable – une hausse de 10 000 euros en 2016 – s'explique par le transfert du budget du service des transports de l'enveloppe consacrée à l'acheminement des collégiens aux Archives départementales.

Ce budget est aujourd'hui structuré par trois postes de dépenses importants :

- la conservation : matériau de conservation et prestations de restauration (55 % du budget prévisionnel de 2017) ;

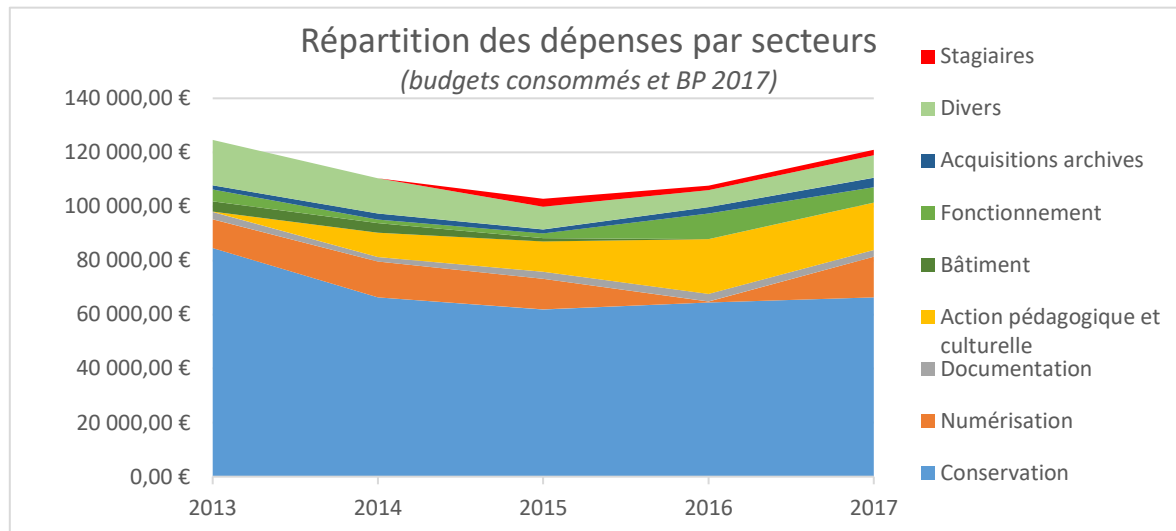


¹ Antérieurement à 2013, la présence sur le budget des archives de lignes aujourd'hui gérées par d'autres directions fausse la comparaison.

- la valorisation : matériel pédagogique et supports d'exposition (14 % du budget de 2017) ;
- la numérisation : prestations (12 % du budget de 2017).

Le reste du budget couvre une partie des moyens quotidiens de fonctionnement (fournitures, déplacements, petit mobilier, éliminations de documents, etc.).

La part du budget de la conservation (conditionnement et restauration) est un héritage de l'infestation des documents en 2010. Des crédits très importants ont dû être consacrés à restaurer l'état sanitaire d'une bonne partie du fonds des archives. Compte tenu des coûts très élevés de la restauration, les Archives départementales n'ont pas encore terminé de restaurer l'intégralité des documents touchés en 2010.



Volume global du budget

Le budget des Archives départementales de la Vienne se situe dans la moyenne basse comparé aux budgets dont disposent les services d'archives des départements de taille similaire. Il en va de même pour le budget groupé, c'est-à-dire une fois additionnées les dépenses assurées par d'autres directions au nom des archives (notamment DSI, DAG et DEB)². Mais cette différence s'explique souvent par l'accent mis sur la programmation culturelle au sein d'autres établissements, ainsi que sur les politiques de numérisation. Ces deux postes ont fait l'objet d'un fort investissement de la part des collectivités depuis la décentralisation. Les Archives départementales de la Vienne, quant à elles, ont su prendre le virage de la numérisation, mais ont une politique culturelle en retrait (pas de politique éditoriale ni d'exposition, sauf expérience récente et isolée en 2016).

Le budget propre permet néanmoins d'assurer les missions des Archives départementales, à condition de prioriser les actions et d'avoir une gestion assez fluide des lignes d'une année sur l'autre. A volume constant, il est en effet possible de redistribuer les masses pour financer des projets d'importance limitée, sans se contenter du simple financement des frais de fonctionnement récurrents. Il s'agit d'économies pouvant être faites de manière temporaire sur certains postes de dépenses afin de financer un projet important lié à un autre poste. La marge de manœuvre peut être estimée entre 10 000 et 15 000 euros. Cette somme représente la latitude dont disposent actuellement les Archives départementales pour insuffler une dynamique particulière à leurs politiques, et notamment réaliser les adaptations du service à son environnement.

² Ces dépenses concernent le parc informatique et les licences des logiciels métiers pour la DSI, les fournitures courantes pour la DAG, et les fluides et l'entretien du bâtiment pour la DEB.

Ce budget présente deux fragilités :

- contraint, il ne permet pas de financer une politique de valorisation ambitieuse ; les coûts induits par l'action culturelle (expositions, conférences, événements artistiques, etc.) sont élevés, et les services d'archives qui présentent une programmation riche sont généralement ceux dotés du budget le plus conséquent ; il faut donc tenir compte de cette donnée dans les orientations du projet scientifique, culturel et éducatif ;
- les marges de manœuvre ne permettent pas de financer de manière autonome des projets supérieurs à 15 000 euros ; les adaptations du service aux évolutions de ses missions nécessitent parfois des investissements qui ne peuvent être portés que par un budget exceptionnel en année N, ou par une direction support partie prenante du projet (DSI notamment).

Ce dernier point n'est en rien spécifique aux Archives départementales, et il ne pose pas de difficulté majeure dans la mesure où les Archives départementales inscrivent leurs actions dans la continuité des politiques départementales. Cela implique néanmoins une programmation concertée et pluriannuelle.

Recettes

Les Archives départementales affichent deux types de recettes : les subventions et la régie.

La régie est une ressource anecdotique, soit un peu plus de 500 euros par an. Il s'agit essentiellement de frais de photocopie et d'impression sur papier de documents numérisés. Elle mérite néanmoins une certaine attention puisqu'elle repose sur une grille tarifaire vieillie et qui n'est plus en adéquation avec les services attendus par les lecteurs. Il n'existe, par exemple, aucun tarif pour la numérisation, ce qui conduit les archives à facturer les photocopies faites à l'occasion de recherches par correspondance, mais pas les numérisations. L'évolution de la politique tarifaire doit être faite en parallèle de celle des services rendus aux usagers, ce qui pourrait avoir pour conséquence l'accroissement des recettes issues de la régie.

Les subventions sont d'un apport beaucoup plus conséquent. Elles peuvent avoir plusieurs origines, mais correspondent systématiquement au financement d'un projet particulier. Elles sont donc irrégulières dans le temps et dans leurs montants. La Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC) reste le financeur le plus constant, mais sur des montants généralement réduits en dehors de la période 2011-2012³.

Financeur	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Europe					95 160 €	
Etat	160 000 €	60 000 €			25 178 €	
Région						
Total	160 000 €	60 000 €	0 €	0 €	120 338 €	0 €

Les sommes provenant du cofinancement de projets particuliers sont plus importantes, mais ne viennent pas nécessairement abonder le budget des Archives départementales.

³ Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont donnés par année d'attribution et non de versement. Les aides des années 2011 et 2012 correspondent à une aide exceptionnelle versée par la DRAC pour permettre la restructuration des centrales de traitement d'air suite au sinistre de 2010. L'aide européenne (fonds FEDER) correspond au projet de SAE mutualisé, dont la part Etat a été versée en 2015 et la part européenne en 2017.

Ressources humaines

L'équipe des Archives départementales est composée de 20 personnes, dont 4 personnels mis à disposition par l'Etat, et 16 agents départementaux, soit 19,3 ETP au total. Les effectifs se répartissent comme suit⁴ :

	Catégorie A État	Catégorie A territorial	Catégorie B État	Catégorie B territorial	Catégorie C État	Catégorie C territorial	Total ETP
Filière administrative						1,60	1,60
Filière culturelle	4,00	1,00		2,00		6,90	13,90
Filière technique						3,00	3,00
Contractuels		0,80					0,80
Total	4,00	1,80	0,00	2,00	0,00	11,50	19,30

La part des agents de l'Etat dans l'équipe est importante puisqu'ils représentent 20,7 % des ETP, soit le ratio le plus fort de France. La moyenne nationale est à 8,4 %, et à 8,7 % pour les départements d'une large strate comprise entre 300 000 et 650 000 habitants. Seuls 8 départements dépassent un ratio de 15 % : Ariège, Côte-d'Or, Eure, Lozère, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Vienne.

La dépendance de la direction vis-à-vis des moyens alloués par l'Etat est donc très forte. Or, cette présence de l'Etat est liée à l'ancienne importance régionale de la Vienne. Seuls 23 départements en France disposent d'au moins 4 personnels mis à disposition par l'Etat, tous des chefs-lieux ou d'anciens chefs-lieux de région, à l'exception de l'Aude, de l'Eure, du Gard, du Loiret, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Seine-et-Marne. L'Aude et la Vienne sont les seuls départements de moins de 500 000 habitants à disposer de ces 4 personnels. Avec la fusion des régions, il n'est pas impossible que l'Etat revoie l'allocation de ses moyens dans les années qui viennent⁵.

D'une manière plus générale, l'équipe des Archives départementales partage les contraintes de l'ensemble des services du Département. La direction présente l'un des ratios les plus faibles entre nombre d'agents et habitants de la strate comprise entre 300 000 et 650 000 habitants⁶. La force de l'équipe repose donc plus sur ses compétences que sur son dimensionnement. Les Archives départementales assurent leurs missions grâce au très fort investissement de leur personnel. Cette configuration présente le double avantage de créer une équipe très dynamique et assez réduite pour être réorganisée rapidement. La contrainte reste la difficulté à libérer des marges de manœuvre pour mener des projets et accompagner les changements que connaît actuellement le métier.

Le fort taux d'encadrement supérieur (six agents de catégorie A) est un atout majeur et nécessaire pour la conduite de travaux exigeant un très haut niveau de technicité : collecte et traitement des archives, archivage électronique, gestion du site internet, suivi des conditions de conservation. En l'état, l'équipe dispose donc de tout le panel de compétences nécessaires à l'accomplissement de ses missions. De même, de nombreux agents de catégorie B et C font preuve d'une autonomie et d'une compétence bien supérieures aux attentes de leurs fiches de poste.

⁴ Tableau à jour au 1^{er} février 2017.

⁵ Le nombre des personnels mis à disposition est déjà passé de 5 à 4 en 2005 lors du départ en retraite d'une secrétaire de documentation (catégorie B).

⁶ Le calcul de ce ratio se justifie par le lien direct existant entre le nombre d'habitants d'une collectivité et le volume d'archives produites par les services publics qui en assurent l'encadrement.

Les caractéristiques de l'effectif obligent à mobiliser l'ensemble du personnel pour les missions d'accueil et de service public. L'équipe fait preuve d'une réelle polyvalence, imposée par la situation, qui grève le temps accordé aux fonctions les plus techniques. Le suivi des chantiers les plus stratégiques en souffre, et la rationalisation du temps des agents, notamment des cadres, doit être examinée de nouveau. Plusieurs évolutions du métier vont effectivement nécessiter une mobilisation de l'équipe pour articuler la continuité du service rendu avec la mise en place d'une gestion en mode projet. La dématérialisation progressive d'une large part de la consultation, par exemple, entre aujourd'hui dans une phase où elle mobilise des ressources de plus en plus importantes (hausse des recherches par correspondance notamment), sans que la fonction d'accueil physique ne libère du temps.

Si les compétences sont au rendez-vous, l'adaptabilité de l'équipe reste donc limitée, et les changements doivent être conduits avec rigueur et sans précipitation pour éviter la saturation des capacités de travail.

Organisation du service

La direction repose aujourd'hui sur un organigramme largement informel, qui traduit plus des habitudes de travail qu'une organisation hiérarchique. Il n'existe aucun pôle constitué, ni de répartition pyramidale des missions. L'ensemble de la coordination repose sur le directeur et le directeur adjoint.

Les missions et les fiches de poste sont néanmoins claires pour l'ensemble des agents. Ces derniers font preuve d'une grande autonomie et savent se tourner vers les bonnes personnes ressources sans en référer systématiquement à la direction. La formalisation des circuits de décision ne poserait donc aucun problème particulier, et permettrait de clarifier s'il en est besoin le rôle de chacun. Il sera donc nécessaire de procéder à la validation de l'organigramme au moment de mettre en œuvre le PSCE.

L'organisation répond à l'accomplissement de tâches récurrentes, qu'elles soient quotidiennes ou simplement régulières. La direction dispose ainsi de procédures de travail parfaitement rodées et efficaces, y compris pour le suivi de chantiers techniques importants (restaurations et numérisations). Elle dispose en revanche d'une expérience plus limitée dans la conduite de projets, et notamment de projets reposant sur la coordination d'acteurs extérieurs. La mise en œuvre récente du SAE et d'une politique d'action culturelle structurée représentent des expériences importantes en la matière dont il convient de tirer encore des enseignements.

4. Insertion du service dans son milieu

L'état d'un service se qualifie également par son niveau d'intégration dans son milieu professionnel d'une part, et par la nature de ses partenariats d'autre part. Sa participation ou non aux politiques locales ou nationales dans ses domaines d'intervention est un indicateur – quoique subjectif – de ses capacités de dialogue et d'adaptation.

Rapport avec les autorités hiérarchiques

Les rapports avec les différentes autorités hiérarchiques (Département et ministère de la Culture) et les représentants locaux de l'Etat (préfecture et DRAC) sont à la fois excellents et réguliers. La situation particulière du service (mise à disposition par l'Etat du personnel de direction) ne pose aucun problème concret.

Les Archives départementales travaillent en bonne intelligence avec le Département (direction générale et services supports) tant pour le fonctionnement normal de la structure que pour le soutien aux projets particuliers. Le positionnement de la direction, rattachée depuis septembre 2016 à la

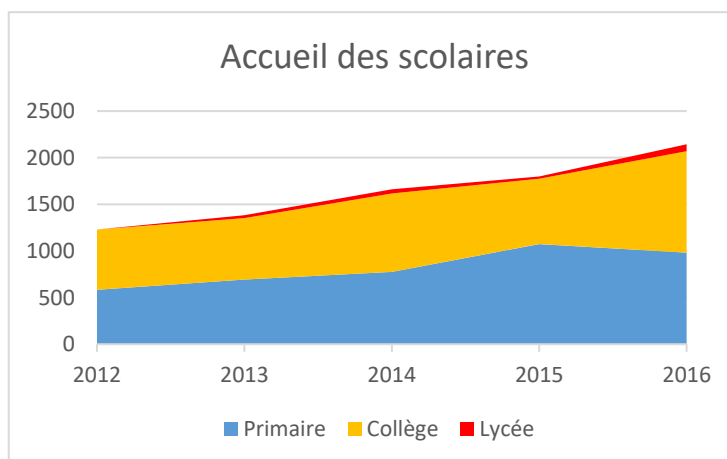
Direction générale adjointe des finances et des moyens (DGAFM) est à la fois une reconnaissance du rôle de support des Archives départementales, et une commodité fonctionnelle. Les relations sont effectivement suivies avec la direction des Bâtiments (hors DGAFM), la direction de l'Administration générale et surtout la direction du Système d'information. Cette dernière direction est un soutien précieux, bienveillant et efficace pour la conduite de la politique d'archivage numérique des Archives départementales.

Du point de vue de la tutelle de l'Etat, les Archives départementales sont intégrées de manière normale au COPIL-ADE (comité de pilotage de l'administration départementale de l'Etat). La fréquence des relations avec les différents services de la préfecture pour l'archivage contribue également à maintenir des liens étroits. Les rapports avec la DRAC sont également réguliers, tant pour des questions de subventionnement des Archives départementales que pour la coordination de la politique patrimoniale à l'échelle de la région.

Liens avec l'éducation et la recherche

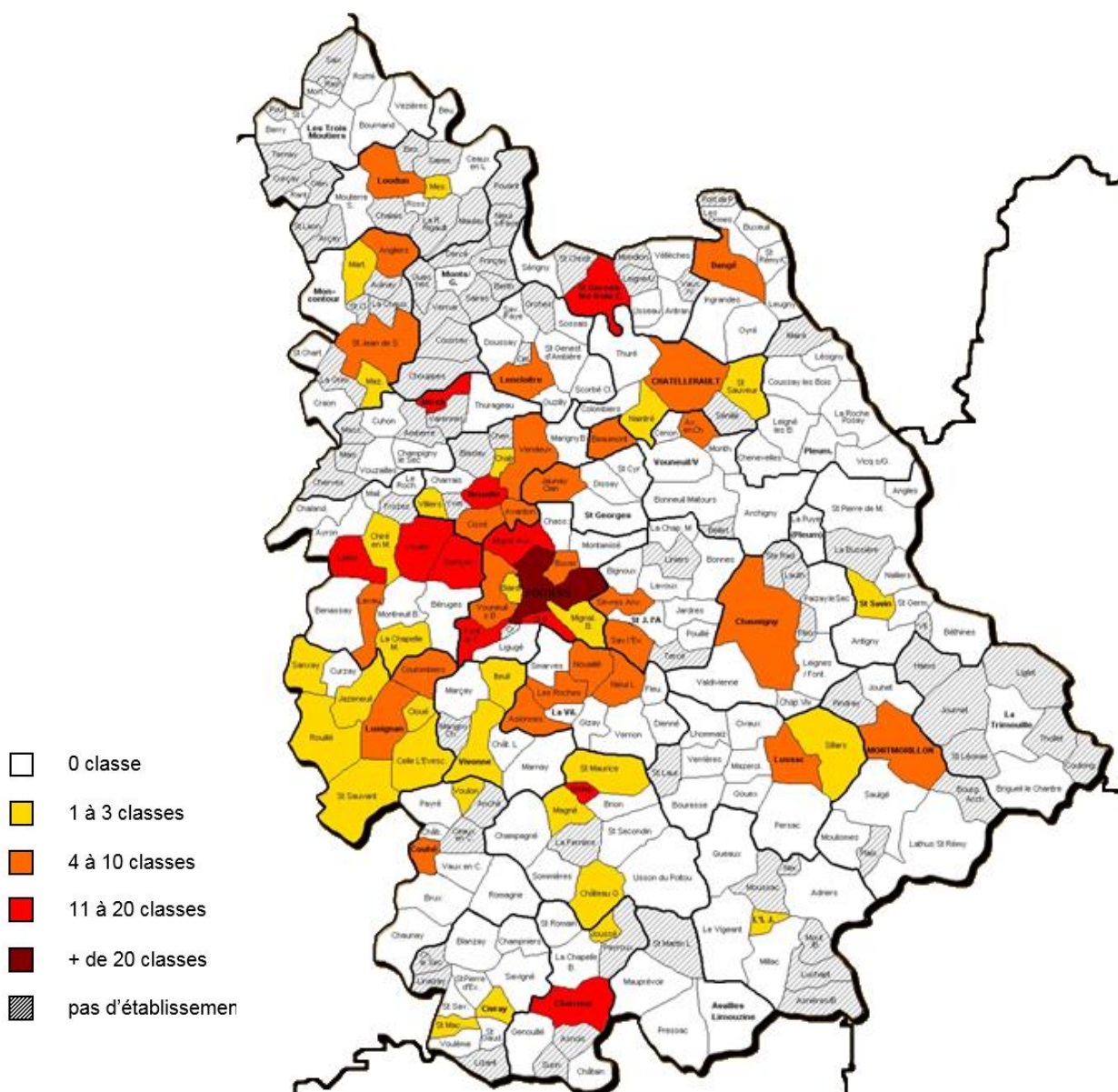
Les Archives départementales ont la particularité d'entretenir des partenariats assez nombreux avec l'éducation et la recherche, et de n'avoir pas réussi à intéresser le partenaire de proximité le plus naturel dans le monde universitaire, à savoir le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM).

Du point de vue de l'action pédagogique, les Archives départementales sont non seulement très actives, mais en constante progression tant en diversité des activités proposées qu'en nombre d'élèves accueillis depuis cinq ans. La prise en charge par le Département du déplacement des élèves, ainsi que le recrutement d'une personne pour partie affectée à cet accueil en 2013 expliquent cette évolution. En 2012, les Archives accueillait 1 230 élèves, contre 2 144 en 2016. Pour autant, la répartition des élèves ayant accès aux archives n'est homogène ni entre les différents niveaux, ni entre les bassins de population de la Vienne. Les établissements scolaires ayant recours de manière régulière au service éducatif restent les collèges et les écoles primaires les plus proches de Poitiers. La distance reste un facteur très pénalisant pour les établissements situés en dehors de l'agglomération de Poitiers, alors que les Archives départementales n'ont pas d'offre d'intervention hors les murs.



Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, les Archives départementales sont impliquées dans plusieurs formations, généralement pour des interventions courtes et ciblées à destination des étudiants en histoire. Outre des ateliers sur pièces destinés à présenter le travail de recherche sur les documents, il s'agit de partenariats ponctuels avec des programmes de recherche (sur les fonds d'architectes par exemple) ou la Maison des sciences de l'homme et de la société (pour la numérisation

et la valorisation de fonds). Les Archives départementales accueillent également chaque année les étudiants en droit notarial (élèves de BTS d'une part et de master 2 d'autre part). Enfin, elles assurent en commun la coordination d'un diplôme universitaire en archivistique avec l'université de Poitiers depuis 2008.



Carte des établissements scolaires ayant participé à un atelier entre 2008 et 2016. En gris les communes disposant d'une école dont les élèves n'ont jamais été accueillis aux Archives départementales.

Le cas le plus étrange reste l'absence de partenariat véritable avec le CESC. Ce laboratoire de recherche, mondialement connu, travaille sur les sources de l'histoire médiévale. Le fonds des Archives départementales de la Vienne disposent de fonds médiévaux importants et parfaitement identifiés. Or, en dehors de l'accueil physique pendant une demi-journée des participants à la semaine d'études médiévales organisée chaque année par le CESC à Poitiers, les liens sont à peu près inexistantes entre les deux structures. Il est même rare qu'un étudiant du CESC travaille sur les fonds conservés aux Archives départementales.

D'une manière plus générale, les Archives départementales sont un partenaire largement extérieur au monde de la recherche. Malgré l'extension des possibilités de financement ouverte par la création de

l'Agence nationale de la recherche en 2005, les porteurs de projets universitaires n'identifient pas les Archives départementales de la Vienne comme un partenaire. Ces financements permettraient pourtant de porter des programmes de numérisation sur des crédits universitaires pour mise à disposition des chercheurs. Autre symptôme de cette distance, la salle de conférences des Archives départementales (salle Rédet) est largement sous-employée alors même qu'elle convient parfaitement à la tenue de colloques ou de journées d'études.

Participation du service aux grands projets nationaux

Les Archives départementales de la Vienne sont globalement en retrait par rapport aux porteurs de grands projets nationaux dans le monde des archives ou des bibliothèques, ainsi que dans le domaine du partage de données. Ces projets consistent pour la plupart à échanger des données pour les enrichir ou pour en regrouper l'accès sur des portails. Il s'agit principalement des projets des Archives de France (francearchives.fr, Grand mémorial), du ministère de la Culture (généalogie, collections), de la Bibliothèque nationale de France (Gallica, data.bnf.fr), ainsi que des projets provenant d'horizons plus variés mais intéressant le patrimoine tels que Wikipedia.

Certains projets de numérisation sont conduits en écho à ces grands projets, notamment celle des registres matricules des militaires au moment du centenaire de la première guerre mondiale. Mais il n'y a pas de logique de partage ; les registres matricules n'ont pas été indexés, ce qui aurait permis la participation du Département au Grand mémorial. D'une manière générale, le site internet des Archives départementales de la Vienne fonctionne en autarcie sans lien fonctionnel avec d'autres. La participation au projet de portail national des archives (francearchives.fr) est la seule validée à ce jour ; elle obligera à mettre en place des moyens de partage (système OAI-EAD) qui seront réutilisables pour d'autres mutualisations.



Page d'accueil du portail national des archives de France (www.francearchives.fr) représentant la salle de lecture des Archives départementales de la Vienne.

A une échelle plus locale, les Archives départementales s'efforcent d'être vigilantes. A défaut d'une politique partenariale construite ou dynamique, elles ne manquent pas pour autant les occasions qui se présentent de mutualiser ses moyens avec d'autres structures de la Vienne, ou de profiter de travaux conduits par d'autres. Cela a pu concerner essentiellement les projets de numérisation, notamment la presse locale en association avec la Médiathèque de Poitiers, les plans d'alignement avec la direction des Routes, ou le fonds du père De La Croix avec la MSHS de Poitiers. Il est important de préserver cette réactivité et de profiter d'autres types de partenariats, notamment dans le domaine de l'action culturelle. L'exposition sur les camps d'internement a été l'occasion de collaborer avec plusieurs structures, dont le musée de Rouillé et la Maison de quartier de la Gibauderie. Le dispositif a permis d'enrichir l'exposition elle-même (prêt de maquette notamment) et d'étendre la visibilité de l'action.

Les Archives départementales ne manquent donc pas de partenaires possibles, notamment de partenaires de proximité sur Poitiers. Mais elles doivent mieux intégrer la recherche de mutualisation dans leur manière de conduire leur action pour réduire l'isolement. L'expérience montre que la multiplication des relais d'information décuple la portée des opérations. Cela commence par le site internet, qui doit être mieux référencé et faire l'effort d'accueillir des informations venant d'autres sources. Mais cela concerne également la communication en général et la valorisation.

Attentes des lecteurs et internautes

Du point de vue du service rendu au public, les lecteurs semblent satisfaits, voire très satisfaits de la politique des Archives départementales⁷.

Du point de vue des conditions d'accueil en salle de lecture, les lecteurs apprécient à la fois le cadre matériel et les services apportés :

- 94,4 % considèrent le confort satisfaisant ou parfait ;
- 97,5 % considèrent le bâtiment adapté au handicap ;
- 81,3 % considèrent les horaires d'ouverture adéquats ou très bien pensés ;
- 85,7 % considèrent l'accueil comme très agréable ;
- 93 % considèrent les services commodes, voire luxueux ;
- 87,2 % considèrent les outils d'aide à la recherche classiques ou très pertinents.

Si on rapporte ces appréciations, très positives, à la baisse de fréquentation de la salle de lecture, on peut estimer que les efforts d'amélioration ne doivent pas nécessairement se concentrer sur les conditions d'accueil matériel. Ces dernières sont parfaitement adaptées, voire luxueuses. Si elles participent clairement à la bonne image du service, elles ne sont donc plus pour autant une priorité. A l'inverse, il n'est pas exclu de réduire les moyens alloués à cet accueil physique sans préjudice majeur pour le service public.

Du point de vue du site internet, les internautes semblent également satisfaits. 89,1 % des internautes déclarent que le site correspond à ou dépasse leurs attentes, et 94,7 % le considèrent comme bien ou très bien conçu. Mais cette satisfaction est avant tout liée à l'homogénéité des profils d'intérêts des répondants : 94,9 % déclarent faire des recherches généalogiques, et 91,7 % cherchent avant tout des documents numérisés sur le site internet. Une analyse un peu critique révèle que le site internet répond parfaitement aux attentes du public majoritaire (y compris en termes d'ergonomie), mais est assez peu polyvalent. Seuls 2,9 % des internautes l'utilisent en vue de préparer un déplacement sur place, alors que la part des fonds numérisés ne dépasse guère 2 % des fonds conservés.

Conséquemment, les attentes d'évolution sont celles exprimées par un public très uniforme et vont dans le sens des orientations déjà prises :

- 87,9 % souhaitent plus de documents numérisés ;
- 61,2 % souhaitent plus de bases de données (comprendre bases de données nominatives) ;
- 27,3 % souhaitent plus d'inventaires ;
- 15,6 % souhaitent plus d'aides à la recherche (guides ou tutoriels).

⁷ Les Archives départementales disposent des résultats d'une enquête réalisée en fin d'année 2013 et au début de l'année 2014, auprès des internautes et des lecteurs de la salle de lecture, dans le cadre d'une étude nationale. Les commentaires concernant les attentes du public proviennent en grande partie de l'analyse de ces données.

Synthétisées en deux points, ces attentes visent :

- à permettre au lecteur de faire non seulement sa recherche en toute autonomie depuis chez lui, mais aussi à consulter le document lui-même sans avoir à se déplacer ;
- à faciliter la recherche le plus possible pour l'internaute jusqu'à obtenir un fonctionnement proche d'un moteur de recherche.

Dans tous les cas, les besoins du public des Archives départementales sont clairement du côté de politique internet. L'enquête de 2014 ne porte que sur 108 répondants en salle de lecture, contre 1405 internautes. En outre, les propositions de partenariat déjà formulées par le Cercle généalogique poitevin (CGP), qui représente le public majoritaire, vont dans le même sens. Ils souhaitent en effet soutenir l'effort de numérisation – notamment pour les minutes de notaires – afin de permettre aux adhérents de pouvoir travailler sur des sources de plus en plus diversifiées depuis chez eux.

5. Les évolutions du métier et des pratiques

Les évolutions technologiques des vingt dernières années ont puissamment contribué à modifier l'environnement professionnel des archives. Outre l'informatisation des services, il s'agit bien sûr de l'extension du rôle d'internet dans la communication et de son corollaire, la transformation des usages et pratiques du lectorat des archives. Ces deux aspects – informatisation et usages – obligent aujourd'hui à une importante adaptation des pratiques archivistiques tout au long de la chaîne de traitement des documents (de la collecte à la communication). De la même manière, les évolutions réglementaires offrent des possibilités nouvelles d'intervention ou imposent de repenser certaines politiques, notamment en termes de collecte des archives et de réutilisation des données.

L'archivage électronique

Pendant plusieurs décennies, l'informatisation des services a été avant tout construite comme une assistance à la production des documents papier nécessaires pour l'instruction des procédures administratives. Avec la multiplication des bases de données, puis la dématérialisation des procédures, les administrations se sont massivement engagées dans une gestion de plus en plus électronique, c'est-à-dire faisant l'économie d'une édition papier. Cela a d'abord été vrai des simples informations, collectées et gérées pour permettre le fonctionnement d'un service, puis des documents destinés à recevoir une validation ou une signature pour devenir exécutoires.

Quels que soient la forme et le support des documents, les Archives départementales font face aux mêmes obligations de contrôle, de collecte et de conservation. Mais les prérequis techniques sont évidemment très différents, et la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique (SAE) capable de traiter l'ensemble des fonds électroniques est encore un chantier long et coûteux. En effet, les Archives départementales de la Vienne disposent d'un SAE fonctionnel depuis 2012, mais qui n'intègre pour le moment qu'une partie des flux de données électroniques⁸. Son interconnexion avec les différents logiciels métiers du Département, puis des services départementaux de l'Etat est encore à réaliser en grande partie.

Ce SAE a été initialement conçu pour être mutualisé avec les collectivités de la Vienne (communes et EPCI), lesquelles font face aux mêmes obligations que le Département et l'Etat, sans avoir les moyens techniques et financiers d'y répondre. La mutualisation est déjà une réalité pour la Ville et Communauté d'agglomération de Poitiers, et le site de Poitiers des archives de la Région Nouvelle-

⁸ Voir tableau des données dans le livret III.

Aquitaine. Dans le premier cas, cela a permis de mutualiser la réplique des données et de réduire les coûts d'hébergement en utilisant les serveurs de la communauté d'agglomération. Dans le deuxième cas, il est prévu de renforcer la sécurité de l'infrastructure en substituant la Région à l'Agglomération comme partenaire de réplique, et de permettre l'extension de la mutualisation aux collectivités voisines. Pour ces autres collectivités, la mutualisation est encore en cours, et les Archives départementales doivent définir avec clarté leur positionnement d'une part (vis-à-vis de la Région, des départements voisins et des collectivités de la Vienne), et de développement de l'outil d'autre part.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Département	Flux	0,354	0,470	0,470	0,470	0,810	0,870
	Dépôt manuel	0	0	0	0	2,090	2,090
Région	Flux	0	0	0	0	0	0
	Dépôt manuel	0	0	0	0	1,430	1,430
Poitiers	Flux	0	0	0	0	0	0
	Dépôt manuel	0	0	0	0	0	0
TOTAL		0,354	0,470	0,470	0,470	4,330	4,390

Volumes de données versées dans le SAE de la Vienne. Les données sont exprimées en gigaoctets (Go).

Cadre de sélection des archives

La sélection et le tri des archives destinées à la conservation font l'objet de circulaires interministérielles qui fixent les délais d'utilité administrative et le sort final des documents. Les Archives départementales, en charge du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques, veillent à leur application. Ces circulaires doivent néanmoins faire l'objet d'une interprétation, notamment pour les nombreux cas où des règles de tri sont préconisées afin de ne prendre que des échantillons d'un ensemble sériel.

En juillet 2014, le Service interministériel des Archives de France a publié un cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques qui modifie sensiblement les règles de l'échantillonnage. Les nouvelles règles s'appuient sur une approche statistique tenant essentiellement compte du nombre des dossiers, et non sur des règles annuelles ou alphabétiques comme par le passé.

L'impact de ces modifications n'a pas encore été apprécié pour les Archives départementales de la Vienne, ni en volume d'archives, ni en complexité d'application pour les services versants. Le cadre n'est donc pas encore mis en application. Il est probable qu'il implique une augmentation sensible du volume de certains versements, et il nécessitera donc une étude approfondie préalable à sa mise en œuvre. Sa complexité nécessitera également un accompagnement des services versants.

Périmètre de la collecte

Au-delà du simple cadre de sélection des archives, le périmètre territorial de la collecte pose de plus en plus de problèmes. Le réseau des archives en France repose sur l'échelon départemental et sur une stricte logique de compétence territoriale. Les Archives départementales de la Vienne sont ainsi compétentes pour l'ensemble des archives produites par les administrations publiques dont le siège se trouve dans la Vienne.

Mais les évolutions des diverses administrations relevant de l'Etat et l'affirmation du fait régional ont mis cette logique à mal en multipliant les services à compétences interdépartementales, et en regroupant de nombreuses fonctions à l'échelon régional. La fin du territoire unique de compétence, principe hérité de la Révolution, a permis aux différentes administrations d'organiser leurs propres territoires de compétences indépendamment de la cohérence d'ensemble. Conséquemment, les

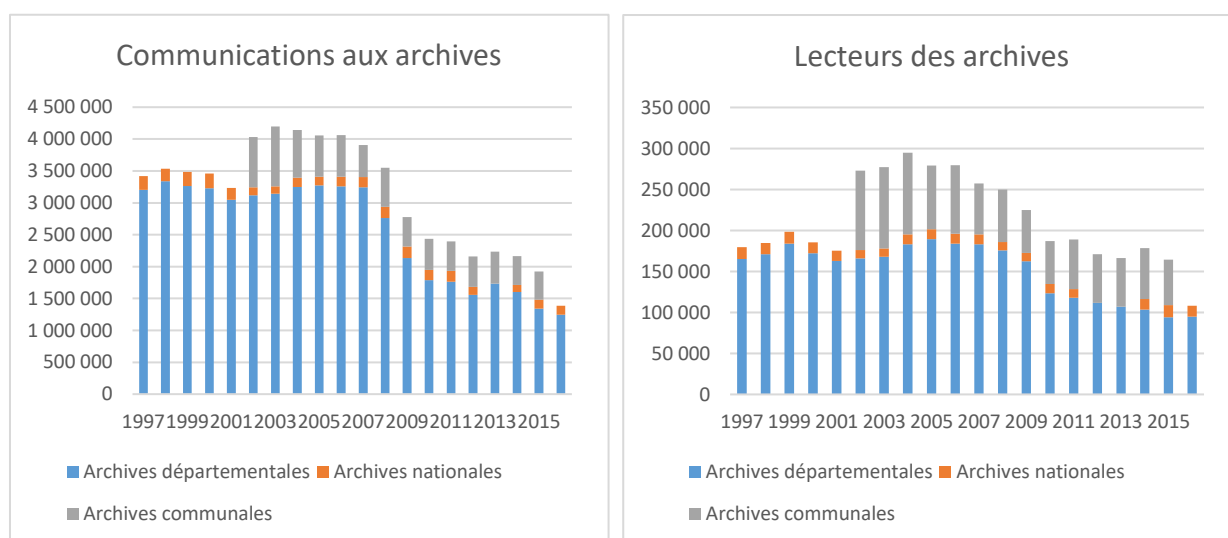
archivistes font face à une multiplicité de ressorts non seulement disparates, mais surtout mouvant à mesure que s'opèrent les réorganisations.

Ce phénomène est encore aggravé par le développement des outils numériques, et en particulier des applications ou logiciels accessibles sur internet. Les technologies de l'information ont progressivement permis aux ministères la mise en place de bases de données et d'outils nationaux. Les services départementaux ont ainsi été dépossédés de la gestion de ces informations jusqu'à ne plus être en capacité de répondre localement aux obligations d'archivage. En outre, la gestion de ces données étant nationale, leur découpage selon des logiques départementales perd complètement son sens, lorsqu'il n'est pas tout simplement impossible.

L'organisation des archives ne pouvant être complètement étrangère à celle des administrations productrices, de fortes évolutions sont à prévoir dans les années qui viennent sur l'organisation du réseau des archives en France. Ce dernier vit aujourd'hui une phase de transition, qui se traduit concrètement par l'absence totale de solution d'archivage, à l'échelon local comme national, pour certains types de données.

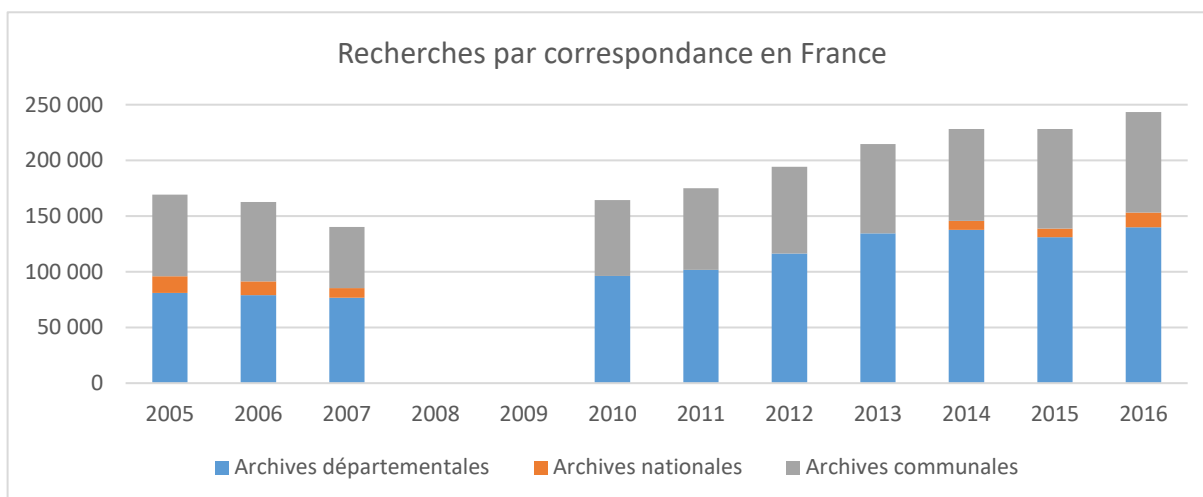
Dématérialisation de la communication des documents

La numérisation massive des fonds les plus consultés a engendré partout en France deux conséquences majeures pour l'organisation des archives. La première a immédiatement suivi la publication des registres paroissiaux et de l'état civil : la baisse du nombre de lecteurs se rendant en salle de lecture. Entre 2006 et 2015, le réseau des archives départementales en France a « perdu » 50 % de ses lecteurs, passant d'environ 184 000 à 94 800. Parallèlement, le nombre de documents communiqués en salle a baissé également de 62 %, passant de 3 260 000 articles à 1 246 000. Ces diminutions sont évidemment compensées par une fréquentation très importante des différents sites internet du réseau des archives (plus de 2 140 000 000 de pages consultées pour l'ensemble des services d'archives départementales en 2016).



Ce report de fréquentation vers internet a un effet sur l'organisation des salles de lecture. D'une part, les salles sont souvent devenues trop spacieuses, car conçues pour accueillir simultanément un nombre important de lecteurs. D'autre part, les ressources consacrées à l'accueil physique paraissent parfois disproportionnées en regard de l'affluence. En effet, la baisse de fréquentation n'a eu pratiquement aucun impact sur les organisations internes, puisque, pour les services de taille réduite ou moyenne, l'ouverture d'une salle nécessite la mobilisation complète d'un même nombre de personnes quel que soit le nombre de lecteurs présents.

Parallèlement, les services font aujourd’hui face à une deuxième conséquence de la numérisation : la hausse des demandes par correspondance. Il s’agit en fait d’un changement des usages général vis-à-vis des services publics. La dématérialisation des procédures et de l’accès à l’information encourage les lecteurs – chevronnés ou occasionnels – à demander plus de services à distance, et notamment la délivrance de documents par internet plutôt qu’en salle de lecture, voire la recherche complète d’un document en leur lieu et place. La hausse générale des demandes par correspondance en est le signe le plus tangible : 77 % d’augmentation pour le réseau des archives départementales entre 2006 et 2016, soit un passage de 79 000 à 140 000 demandes.



Or, si les services d’archives assurent depuis longtemps des recherches à distance et disposent généralement d’un atelier de reproduction, ils ne sont pas organisés pour faire face à un accroissement important des demandes, ni pour assurer une véritable offre de web-services. Nous assistons, du fait des lecteurs eux-mêmes, à une translation progressive du mode normal de communication de la salle de lecture vers internet. L’adaptation des archives départementales à ce contexte, y compris en termes de conseil et d’accompagnement à distance, est encore largement à construire.

Les Archives départementales de la Vienne connaissent la même évolution, avec une augmentation des demandes par correspondance de 59 % entre 2009 et 2016 et une perspective de nouvelle hausse de 15 % en 2017. Ce phénomène a des conséquences probables qu’il faut pouvoir anticiper :

- nécessité d’adapter l’organisation pour faire face aux demandes (réduire l’impact de la salle de lecture sur le temps de travail et mieux organiser le circuit de traitement des recherches) ;
- besoin de matériel de numérisation et de nouvelles interfaces sur le site internet ;
- nécessité de revoir la grille tarifaire et d’établir un règlement d’usage des services de recherches et de numérisation.

Moteurs, portails et web des données

Parmi les éléments de contexte, il faut tenir compte de l’émergence des logiques de portail et de fédération de données. Ces évolutions sont à la fois technologiques et d’usage.

L’aspect technologique est évident, puisque nous assistons depuis plusieurs années au développement de standards d’échange de données d’une part (notamment l’EAD-XML), et à celui des méthodes de traitement (technologies du web sémantique) d’autre part. Les possibilités techniques permettent aujourd’hui de mieux utiliser les données de description des fonds d’archives, notamment en offrant plusieurs modes d’interrogation différents pour un même jeu de données. Cela implique concrètement

la possibilité d'adapter les méthodes de recherche aux profils types des lecteurs (généalogistes, universitaires, simples citoyens recherchant un document administratif).

En termes d'usages, les archives subissent les évolutions plus générales des usages du web, avec notamment le recours à des moteurs de recherche dotés d'interfaces simplifiées à l'extrême. Les lecteurs/internautes souhaitent aujourd'hui pouvoir interroger très simplement des ensembles de données extrêmement vastes, tout en obtenant des réponses pertinentes. A titre indicatif, 49,1 % des visites du site des Archives départementales de la Vienne en 2016 proviennent d'une recherche préalable sur un moteur de recherche (dont Google : 44,5 %). Habitué à cette simplicité, l'internaute est aujourd'hui partiellement désarçonné par la recherche très segmentée que proposent les services d'archives. La réussite économique des sociétés de généalogie en ligne (FILAE notamment) repose d'ailleurs sur la fédération de données publiques pour permettre une interrogation unique avec une interface simplifiée.

En réponse, nous assistons à la généralisation des portails documentaires, capables d'agréger des données provenant de nombreuses sources primaires. C'est notamment le cas du portail *francearchives.fr*, qui a vocation à réunir les données de tous les services d'archives de France. C'est aussi le cas de *Gallica.bnf.fr* pour les fonds numérisés des bibliothèques. A l'inverse, ces portails permettent aussi de réutiliser les informations qu'ils ont réunies, notamment pour enrichir d'autres sites internet. Les sites d'archives départementales doivent prendre en considération à la fois les attentes du public et les contraintes techniques pour repenser le périmètre de leur offre documentaire et articuler leurs dispositifs de recherche avec ceux des portails nationaux ou européens.

Il est à noter que le monde des archives devrait connaître une évolution majeure de ses formats d'encodage avec la mise au point d'un nouveau modèle : le *record in context* (RIC). Ce modèle est en cours d'élaboration et devrait être publié en 2018. Son adoption par les services d'archives sera progressive sur plusieurs années. Cela implique néanmoins dès à présent de longs travaux de préparation :

- travail sur les données de description pour homogénéiser les pratiques et étendre l'usage des formats interopérables (XML-EAD en particulier) ;
- définition d'une stratégie d'intégration du site des AD 86 par rapport aux autres sites et portails documentaires nationaux, ainsi que par rapport aux sources de données de la Vienne ;
- élaboration des schémas d'évolution du site internet pour intégrer des modules d'import/export de données (protocole OAI) ;
- mise à niveau des compétences techniques après publication du RIC.

6. Collecte et traitement

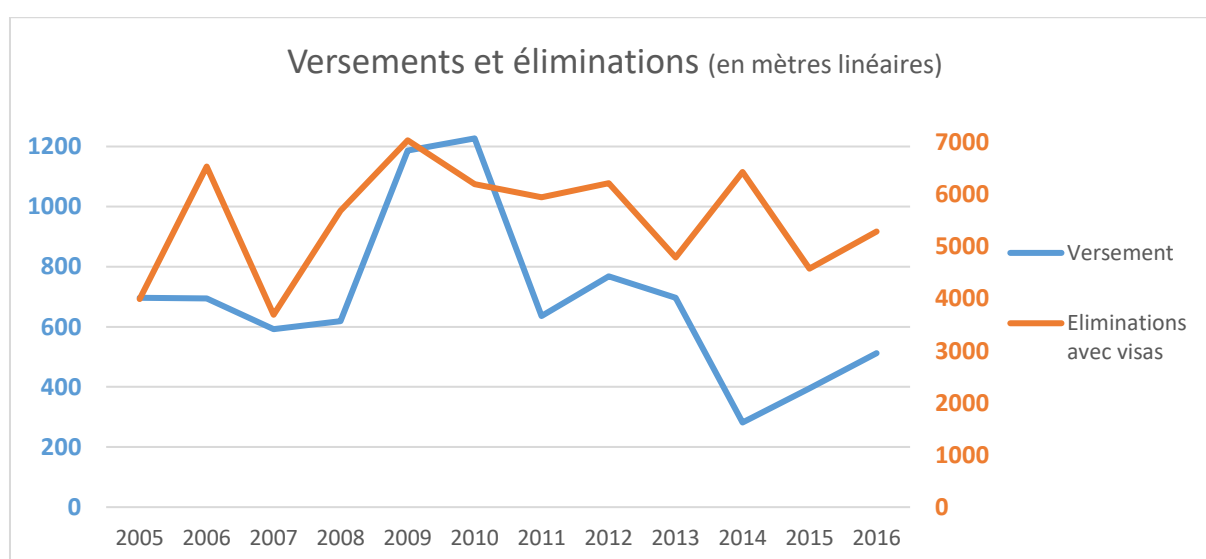
La collecte et le traitement représentent un ensemble d'opérations liées et, autant que faire se peut, articulées selon une logique de marche en avant. Cela recouvre les fonctions de conseil auprès des services versants, la préparation puis la prise en charge des versements, l'intégration du fonds dans le système d'informations archivistiques (récolement, description, communication), le classement, le reconditionnement des articles, leur magasinage et la publication de l'inventaire.

Les liens avec les services versants

Les Archives départementales de la Vienne disposent d'une équipe de collecte efficace et qui assure un suivi très régulier d'une partie appréciable des services versants du département. Dans ce domaine, la qualité et le nombre des personnes dédiées à cette tâche conditionnent de manière directe la

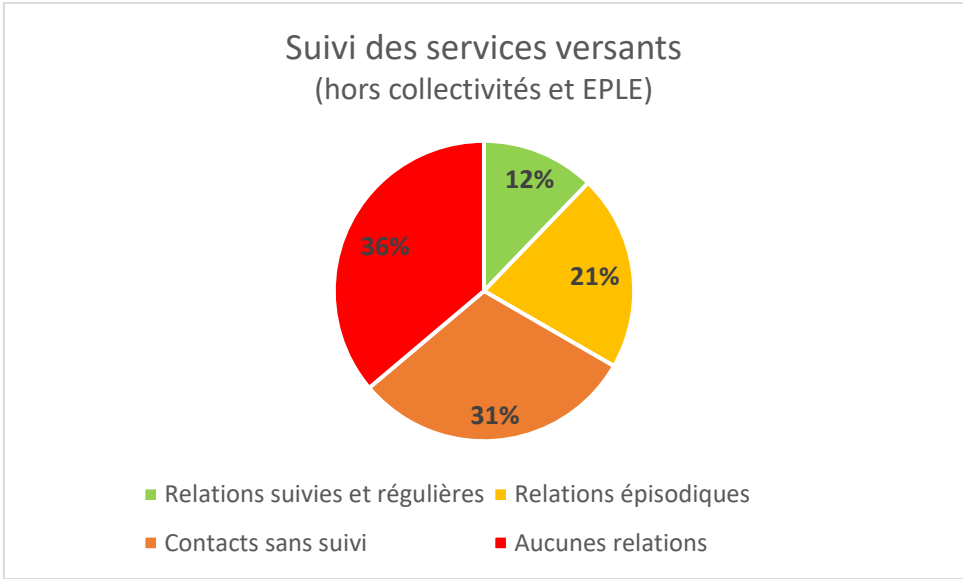
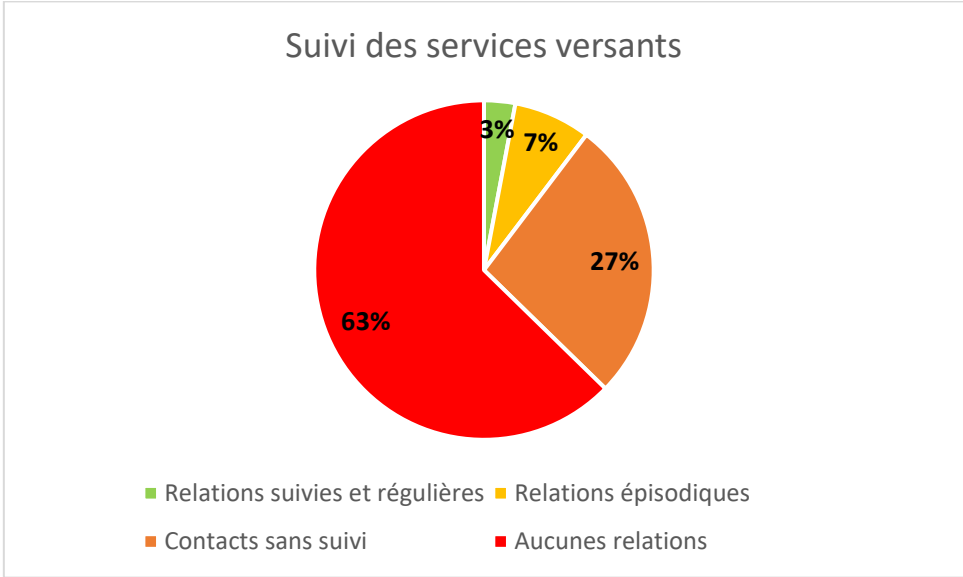
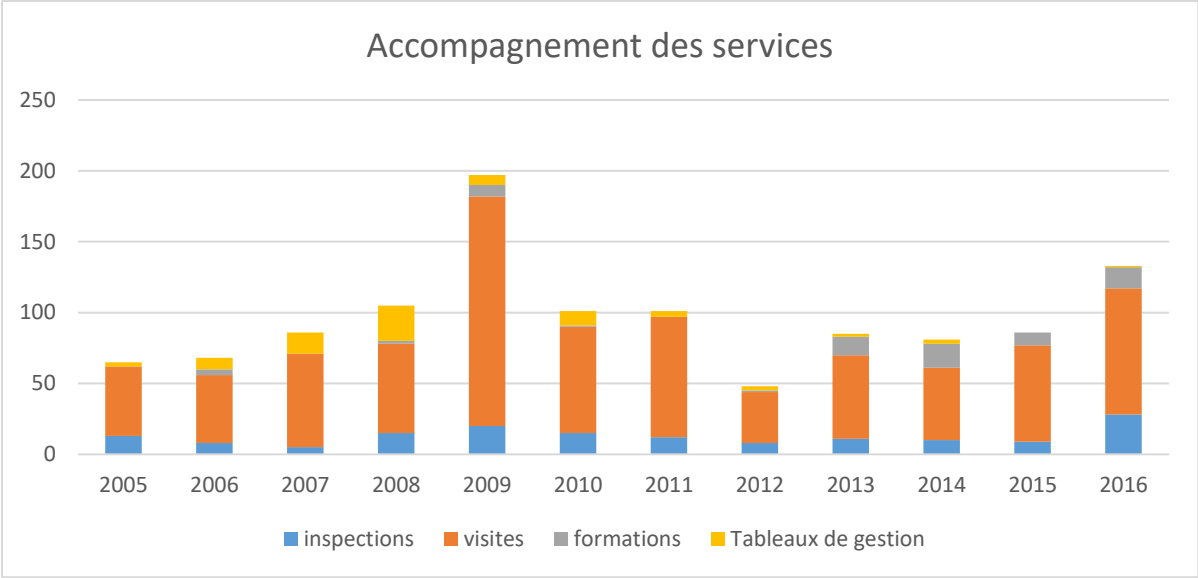
performance de l'équipe. En effet, la politique de suivi nécessite l'instauration d'une dynamique vertueuse permettant de passer d'une logique de surveillance à une logique d'accompagnement. La logique de surveillance s'applique aux services n'ayant aucune pratique d'archivage et qu'il convient de rappeler à leurs obligations ; la politique d'accompagnement consiste à aider les services qui ont une politique d'archivage, même minimale, et qui font régulièrement appel aux Archives départementales.

Depuis 2001, les Archives départementales ont conduit de nombreux chantiers pour nouer ou renouer les liens avec une partie des administrations publiques de leur territoire. Cela se traduit et se mesure notamment par un meilleur contrôle des éliminations. De ce point de vue, les travaux importants induits par la RGPP en 2009 ont eu des effets très positifs, faisant passer de nombreux services d'une logique de surveillance à une logique d'accompagnement. L'évolution du suivi des éliminations en témoigne, puisque entre 2001 et 2008 le volume annuel moyen des éliminations avec visas était d'environ 3 230 mètres linéaires, contre 5 800 pour la période 2009-2016.



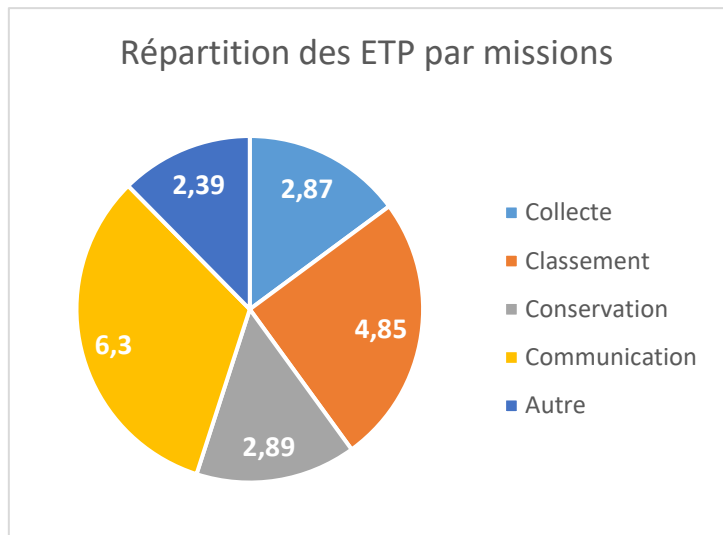
Les Archives départementales sont aujourd'hui dans une position relativement favorable puisqu'elles sont identifiées ainsi que leur rôle par une bonne partie des services versants. En 2016, les Archives départementales ont ainsi réalisé 28 inspections, 89 visites de service et 15 formations *in situ*, poursuivant ainsi une politique de forte présence sur le terrain. Mais cela repose sur un équilibre fragile puisque cet effort n'est porté que par 2,8 ETP réellement consacrés au suivi des services. Un simple accident de personnel pourrait remettre fortement en cause les bons résultats de cette mission.

Cet équilibre reste en outre à relativiser. Le bilan est favorable à condition de ne considérer qu'un ensemble assez restreint de services publics. Il existe en effet 1 008 services producteurs identifiés par les Archives départementales dans leur ressort, dont 322 collectivités autres que le Département et 473 établissements publics locaux d'enseignement. Seuls 3 % de ces producteurs font l'objet d'un suivi régulier de leurs versements ou de leurs éliminations par les Archives départementales, et 63 % n'ont jamais eu de contact. Si on excepte les collectivités et les différents établissements d'enseignement, qui forment une catégorie de services producteurs très difficiles à toucher car très nombreux, les services n'ayant jamais eu de contact avec les Archives départementales ne sont plus que 36 %, contre 12 % de services régulièrement suivis. Il existe donc de très importantes marges de progression, certains domaines de l'action publique étant très mal couverts. Mais la sphère d'influence des Archives départementales est en réalité déjà très étendue si elle est rapportée au nombre d'ETP dédiés à cette mission.



La chaîne de traitement

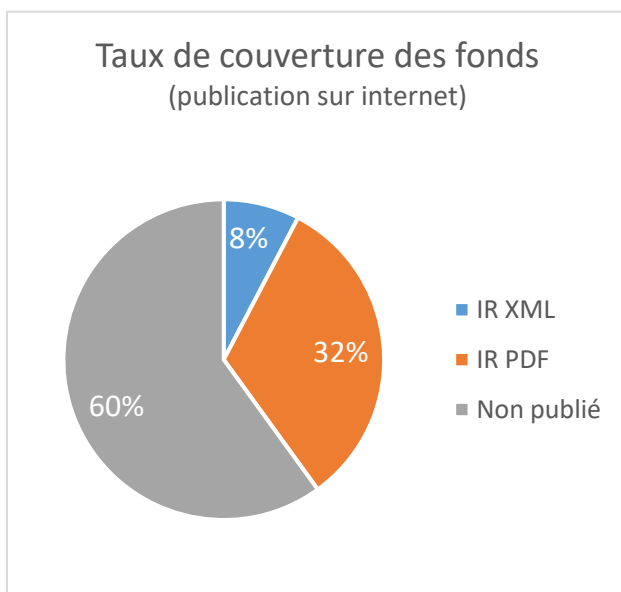
La chaîne de traitement des fonds comprend l'ensemble des opérations matérielles et intellectuelles qui permettent de mettre les documents à disposition des chercheurs. Cela recouvre tout un ensemble d'opérations, lesquelles ne sont pas toutes conduites pour l'ensemble des fonds : la vérification sur pièces du contenu du bordereau de versement, le reconditionnement matériel, la cotation, la description des documents, l'établissement d'un plan de classement, l'indexation, la mise en forme d'un instrument de recherche (bordereau ou inventaire), la publication (en salle et sur internet). Les fonds ne sont réellement disponibles qu'à partir du moment de la publication d'un instrument de recherche consultable par tout chercheur. La mission essentielle des Archives départementales restant la communication des documents, le traitement est l'une des missions prioritaires et mobilise une part importante de l'équipe (25 %).



Les temps de traitement d'un fonds dépendent à la fois de sa complexité et du niveau de description choisi pour constituer l'instrument de recherche. Les Archives départementales organisent leur travail selon trois modalités d'intervention :

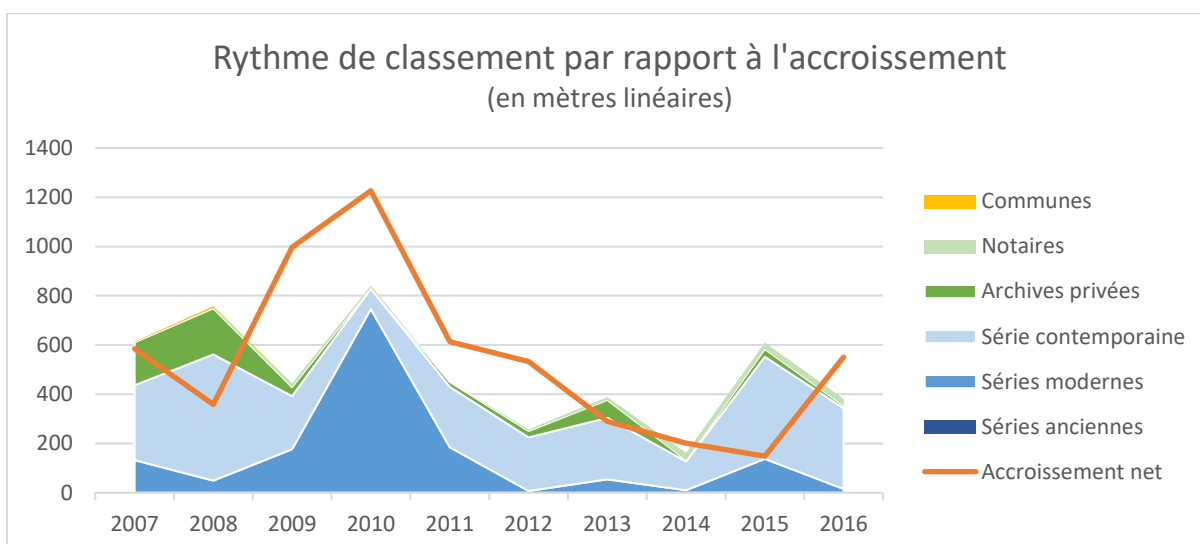
- La reprise des bordereaux : il s'agit de l'opération la plus simple et la plus rapide. Elle consiste en une vérification partielle des analyses fournies par les services versants au moment de la prise en charge des archives, en une mise en ordre intellectuelle des boîtes au sein du versement, et en une publication.
- Le classement : il s'agit de reprendre la description complète des archives d'un même producteur en vérifiant à la fois les analyses et le contenu des boîtes, en fusionnant les différents versements en un plan de classement unique, en reconditionnant le fonds, en rédigeant une introduction détaillée expliquant les conditions de production des documents et l'histoire du producteur, et en publiant l'inventaire.
- La constitution d'outils complémentaires : il s'agit d'une opération parallèle à un classement et qui consiste à réaliser une base données permettant de retrouver des documents au sein d'un fonds à partir d'une information précise (souvent un nom de personne) qui ne se trouve pas dans les analyses (relevé nominatif des dossiers de carrières ou d'anciens combattants par exemple). Ces bases sont parfois indispensables à la recherche, mais leur constitution est longue.

Au début des années 2000, les Archives départementales de la Vienne présentaient un retard de classement et de publication d'inventaires considérable. Le service a peu à peu adapté sa politique pour renforcer le pôle traitement et privilégier des instruments de recherche plus rapides à produire, notamment en publiant les simples reprises de bordereaux lorsque c'était possible. Certains inventaires publiés sont donc assez pauvres en termes de description, mais cela a permis de rattraper une bonne partie du retard. Aujourd'hui, compte tenu du volume des archives versées chaque année aux Archives départementales, il est de toute façon impossible de privilégier les classements complets. D'importants efforts de rétroconversion d'inventaires imprimés en format électronique, assumés en



parallèle, ont également contribué à combler le retard. Grâce à ce travail, les instruments de recherche disponibles aujourd'hui en salle de lecture couvrent l'immense majorité des fonds, à savoir 97,4 %.

Cette politique marque le pas désormais. Il y a plusieurs raisons à cela, à commencer par l'augmentation importante des versements liés aux différentes restructurations des services de l'Etat. Sur les dix dernières années, les Archives départementales ont accepté 5501,35 mètres linéaires d'archives, mais n'ont réussi à traiter et publier les instruments de recherche que pour 4896,99 mètres linéaires. Le déficit, 604,36 mètres linéaires, représente un arriéré moyen de 10 % par an.



Une autre raison tient à la nécessité d'ajouter des étapes dans les traitements par rapport au début des années 2000, à savoir la publication sur internet. Il n'est plus possible aujourd'hui de se limiter à une mise à disposition des inventaires en salle de lecture compte tenu de la dématérialisation de la fréquentation. Ces inventaires doivent être publiés et interrogeables sur internet. La mise en ligne des fichiers pdf servant à l'impression des inventaires est un premier niveau de réponse rapide à mettre en œuvre. Il est malheureusement insuffisant puisqu'il limite les fonctionnalités de recherche. Or, il est nécessaire d'utiliser des critères de recherche avancés pour limiter le « bruit » généré par la grande quantité des notices (environ 350 000). Cela suppose la production de fichiers encodés dans un format normalisé (XML-EAD) avec, pour corollaire, l'emploi d'indexation et d'un vocabulaire contrôlé. Ces étapes restent pour partie à intégrer dans les procédures de traitement pour les rendre systématiques et rationaliser le temps qui leur est consacré, sachant qu'aujourd'hui seuls 8 % disposent d'un inventaire normalisé et publié en ligne, et 33 % d'un inventaire au format pdf.

Articulation des données du SAE avec le SIA et le site internet

La mise en œuvre en 2012 du SAE a permis au Département de disposer d'un premier outil de conservation des données électroniques. Mais ce SAE n'a pas vocation à assurer lui-même la

communication des données. Ses fonctionnalités et son interface sont conçus pour être manipulés par des archivistes professionnels, et non pour permettre l'interrogation des bases constituées ni la récupération des données par des particuliers. Il est donc nécessaire de l'articuler d'une part avec un outil permettant la création d'inventaires (SIA), et d'autre part avec un outil de restitution et de consultation (site internet).

Cette double articulation reste à mettre en place. Des tests ont pu être menés, notamment pour créer des instruments de recherche exportables directement du SAE vers le site internet des Archives départementales. Même si ces tests ont pu aboutir d'un point de vue technique, ils ont montré la nécessité de repenser l'architecture logicielle du site internet. Le test a été conduit sur une typologie très simple de documents, à savoir les arrêtés du Département versés électroniquement dans le SAE. La mise au point a pourtant nécessité plusieurs mois d'échanges avec le prestataire du site internet des Archives départementales et le paiement d'une prestation complémentaire de développement spécifique. En effet, les fonctionnalités offertes par le site actuel ne permettent pas aux archivistes de paramétrer seuls la récupération des données depuis le SAE, ni leur mise en forme pour publication, même en utilisant le standard d'échange des données pour l'archivage (SEDA). Cela signifie, en l'état actuel, que toute publication d'un nouveau corpus de données devra faire l'objet d'une prestation payante. Le Département ne pourra soutenir une telle charge financière avec la montée en puissance programmée de l'archivage électronique.

Il est donc de plus en plus incontournable d'envisager d'autres solutions, à commencer par le remplacement du site internet actuel, pour permettre une articulation entre le SAE et le site internet – avec un SIA pour intermédiaire ou non – qui soit maîtrisable directement par les Archives départementales. Ce besoin sera d'autant plus fort que le Département s'engage dans la mutualisation de son SAE à destination des autres collectivités et institutions publiques de la Vienne, auxquelles il faut pouvoir garantir un accès aux données archivées.

Les formats audio

Dans les dernières années, les Archives départementales ont commencé à accumuler des archives constituées sur des supports jusque-là atypiques, à savoir les supports audio et audiovisuels. Ces documents, de plus en plus nombreux, présentent des caractéristiques techniques contraignantes, tant pour leur conservation que pour leur communication. En effet, il existe une multiplicité de supports et de formats différents, nécessitant presque tous un appareil de lecture dédié : disques vinyle, cassettes audio, micro-cassettes audio, DAT, bandes 8 mm, betacam, U-matic, VHS, etc. En outre, certains de ces supports s'avèrent fragiles dans le temps, et sujets à la démagnétisation.

Face à l'accumulation des fonds (plusieurs milliers de bandes audio ou audiovisuelles désormais), les Archives départementales ne sont organisées pour assurer ni leur conservation ni leur description. Il devient urgent de monter en compétence et de mettre en œuvre un véritable plan de traitement, incluant la conservation, en s'appuyant notamment sur un programme de numérisation de ces supports. L'existence d'un SAE aux Archives départementales de la Vienne d'une part, et de prestataires de numérisation parfaitement identifiés d'autre part doivent permettre de sauvegarder a minima les informations, à défaut de pouvoir assurer l'intégrité des supports d'origine. La numérisation doit également permettre de trouver des solutions pour la consultation de ces ressources, la lecture des bandes originales étant aujourd'hui impossible tant en raison de la fragilité des supports que faute de matériel.

La bibliothèque des archives

La bibliothèque des archives a été constituée pour permettre aux chercheurs de disposer en salle de lecture des outils les plus nécessaires à la bonne compréhension des archives. Elle est ainsi composée d'ouvrages intéressant l'histoire générale, l'histoire locale, les sciences auxiliaires de l'histoire, les publications administratives et la littérature grise des administrations publiques. Le fonds a également été enrichi de dons, soit de chercheurs, soit d'autres services d'archives (inventaires provenant d'autres départements). Cette bibliothèque abrite également la presse ancienne, très prisée des lecteurs et pour partie numérisée.

La politique documentaire repose avant tout sur une manière très empirique de sélectionner les ouvrages. Compte tenu du budget d'acquisition (environ 2 600 euros par an, périodiques et monographies confondus), il n'est effectivement pas nécessaire de formaliser cette politique. En outre, la bibliothèque des archives n'a pas vocation à devenir une bibliothèque patrimoniale ni de recherche de premier plan dans la mesure où d'autres institutions jouent ce rôle dans le département : médiathèque François Mitterrand de Poitiers et bibliothèques des différentes UFR de l'Université de Poitiers.

Pour ces raisons, la bibliothèque a été conçue comme un service complémentaire apporté au lecteur, sans être intégrée à la politique de description générale des fonds conservés. Des travaux importants ont pu être conduits (estimation de la valeur patrimoniale, désherbage, recensement exhaustif de la presse), mais sans participer d'une gestion d'ensemble. Les Archives départementales ne disposent d'aucun logiciel dédié ; le catalogue est sous format papier et ne porte que sur une partie du fonds. Il n'existe donc aucune estimation sérieuse du nombre d'ouvrages, et la politique de désherbage reste, elle aussi, très empirique. Enfin, très peu de linéaire est consacré à cette bibliothèque pour permettre la consultation en libre-service en salle de lecture. Conséquemment, le fonds est relativement sous employé, à l'exception des journaux : 155 communications d'ouvrages et 629 de journaux en 2016.

7. Communication

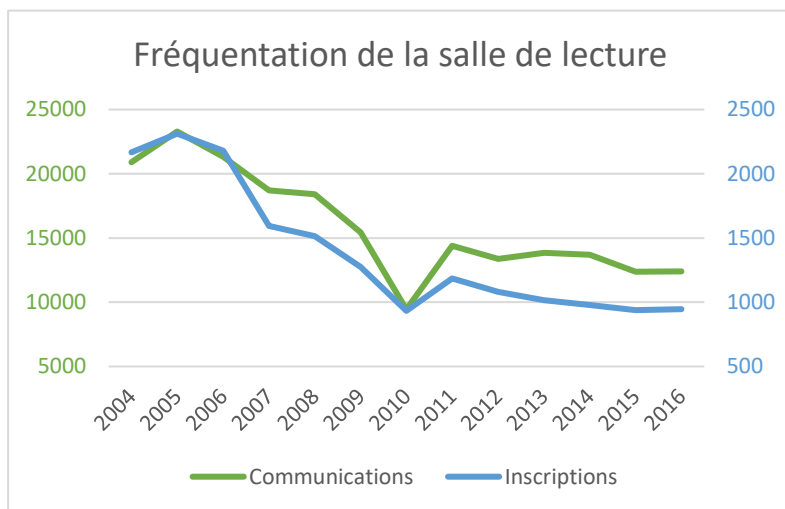
Dans ses grandes caractéristiques, la fréquentation des Archives départementales de la Vienne suit la tendance nationale, à savoir un glissement progressif vers une dématérialisation de la communication des documents. Cette évolution, qui fait suite aux grandes opérations de numérisation puis, à partir de 2006, de publication des images sur internet, est encore largement en cours. Les Archives départementales de la Vienne restent avant tout organisées pour assurer un accueil physique des lecteurs. Le site internet est parfaitement fonctionnel et d'importants efforts ont été faits pour en diversifier le contenu numérisé. Mais les services associés à la communication (médiation, copies, conseils) restent en grande partie réservés au public capable de faire le déplacement en salle de lecture.

L'évolution de la fréquentation

Depuis 2006 et la publication sur internet des images des fonds numérisés de l'état civil et des registres paroissiaux, les Archives départementales ont connu une baisse très spectaculaire de la fréquentation physique. Le pic des inscriptions a été atteint en 2005, avec 2312 lecteurs. En 2016, seuls 947 lecteurs se sont inscrits en salle de lecture. Il en va de même pour le nombre des documents consultés en salle de lecture, au nombre de 23 288 en 2005, et de 12 406 en 2016.

Les raisons de cet effondrement sont multiples et ont évolué dans le temps. La raison principale tient au lectorat des Archives départementales, composé en 2005 à 53 % de généalogistes (64 % en 2006).

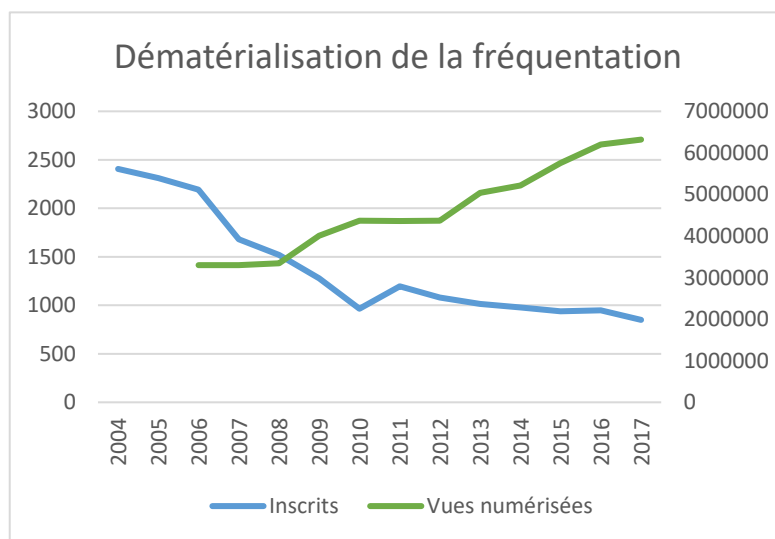
La numérisation des sources essentielles de la généalogie (état civil, listes nominatives, puis tables de successions et absences) ont permis à ce public majoritaire de conduire ses recherches sans déplacement. La part des généalogistes a donc diminué en conséquence, passant à 29,85 % en 2016, et le nombre de lecteur en valeur absolue a logiquement diminué.



La salle de lecture conserve encore une activité significative, mais l'évolution de la fréquentation va clairement en diminuant. Même si le lien entre numérisation et baisse de la fréquentation n'est pas tout à fait linéaire, il est évident que les chantiers de numérisation menés dans la Vienne ont accompagné un changement profond des usages en matière de recherche. Le consentement du public à se plier aux règles de la communication physique des documents

– déplacement en salle de lecture aux heures d'ouverture – a fortement diminué à mesure que la documentation en ligne s'est étoffée. Parallèlement, l'évolution d'un nombre grandissant d'administrations et de sociétés commerciales offrant leurs services de manière complètement dématérialisée, accentue l'évolution des usages. Aujourd'hui, le public des archives est avant tout un public d'internautes qui comprennent et acceptent de moins en moins la nécessité du déplacement.

Ce phénomène, national, trouve sa traduction dans les chiffres de la fréquentation. Le SIAF estime qu'en 2016 pour chaque lecteur physique se rendant auprès d'un service d'archives, 140 internautes consultent des documents en ligne. La pression mise par les lecteurs et internautes sur les services d'archives français pour

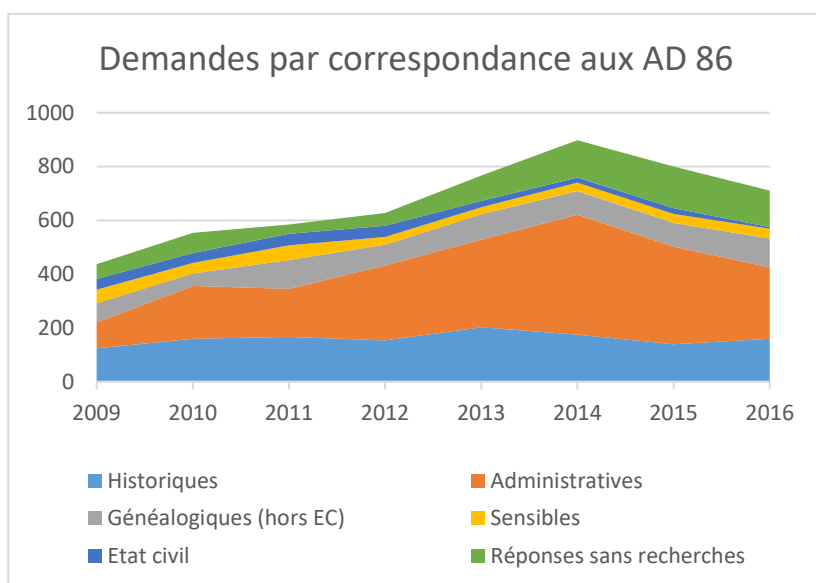
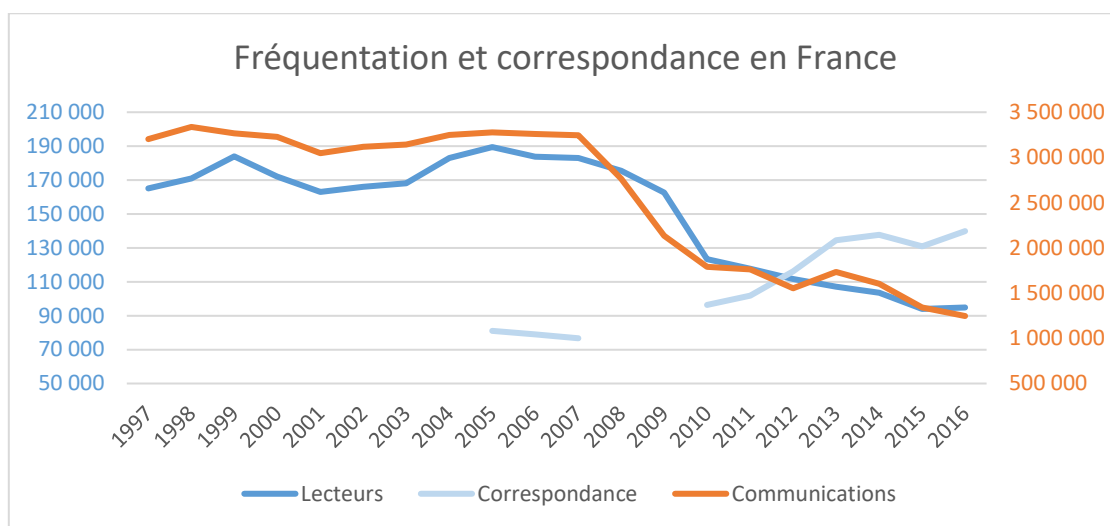


accentuer les opérations de numérisation est extrêmement forte, venant notamment de la communauté généalogique. Les revues, forums ou sites généalogiques exercent une veille active sur les politiques de numérisation de l'ensemble des départements⁹. Les attentes se focalisent en particulier sur les minutes des notaires, qui sont aujourd'hui les documents les plus consultés du réseau des archives en France. En 2014, 88 % des internautes utilisant le site des Archives départementales de la Vienne déclaraient attendre plus de numérisation.

Selon une même logique, le nombre de demandes de recherches par correspondance augmente fortement depuis plusieurs années. Là encore, le phénomène est national, et le réseau des archives

⁹ Voir notamment geneawiki : https://fr.geneawiki.com/index.php/Archives_d%C3%A9partementales_en_ligne.

départementales en France connaît une augmentation annuelle moyenne du nombre de ces demandes de 6,6 % sur la période 2010-2016 (+45 % en cumulé sur la période). Cette moyenne cache des disparités fortes, et surtout des augmentations qui peuvent être brutales. Les Archives nationales, entre 2015 et 2016, ont enregistré une augmentation de 69 % des demandes, soit un peu moins que l'augmentation constatée pour les Archives départementales de la Vienne sur les dix dernières années (77 % sur la période 2007-2016). Ce type d'accélération très rapide de la tendance est de nature à poser de sérieux problèmes d'adaptation du service public, y compris dans la Vienne. L'année 2017 annonce sans doute une période de transition rapide, puisque la hausse des demandes est d'environ 30 % sur le premier semestre.



La nature des demandes évolue également, avec un accroissement lent mais constant de la part de recherches administratives. Ces dernières correspondent au besoin des citoyens d'accéder à la copie de documents (souvent un titre de propriété ou un acte judiciaire) pour faire la preuve de leurs droits ou justifier une situation administrative. Ces demandes ne relèvent en rien d'une démarche d'historien ni de passionné ; elles sont une communication de documents administratifs au sens où l'entend le code des relations entre le public et

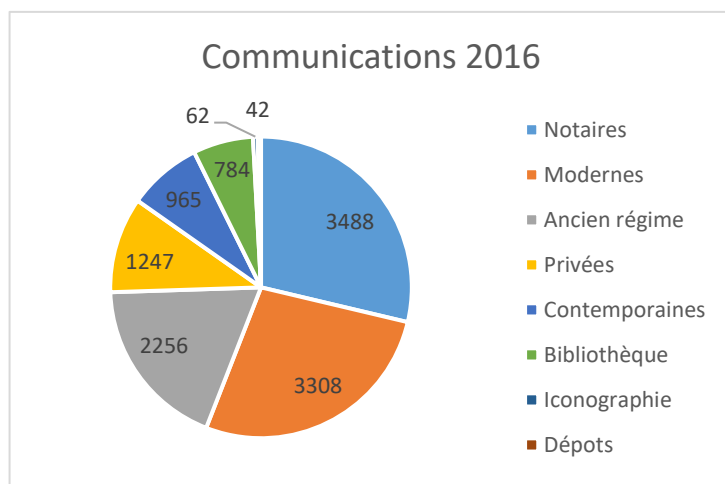
l'administration. Il est donc normal de constater chez ces demandeurs un refus assez net d'avoir à se déplacer – et donc d'assumer les coûts du déplacement – pour obtenir satisfaction. Répondre convenablement à ces nouvelles attentes est devenu aujourd'hui un enjeu majeur, puisque la part de ces demandes se situe autour de 40 % pour les Archives départementales de la Vienne.

La salle de lecture

Cette évolution de la fréquentation oblige à repenser l'équilibre des moyens entre les consultations physiques et dématérialisées. La salle de lecture est ouverte 37 heures par semaine du lundi après-midi au vendredi, ce qui mobilise deux personnes pendant 39 heures. Cette simple permanence,

exception faite du temps passé en salle pour répondre à des interrogations particulières, représente 12 % des heures travaillées de l'ensemble de l'équipe. En regard, le temps passé à gérer le site internet et à répondre aux demandes par correspondance – plus difficile à apprécier – n'excède pas les 5 %. Les Archives départementales ont donc consacré plus de 3 700 heures en 2016 à l'accueil physique de 947 personnes différentes, et moins de la moitié pour satisfaire environ 94 000 visiteurs uniques sur le site internet et 524 personnes différentes sollicitant une recherche par correspondance.

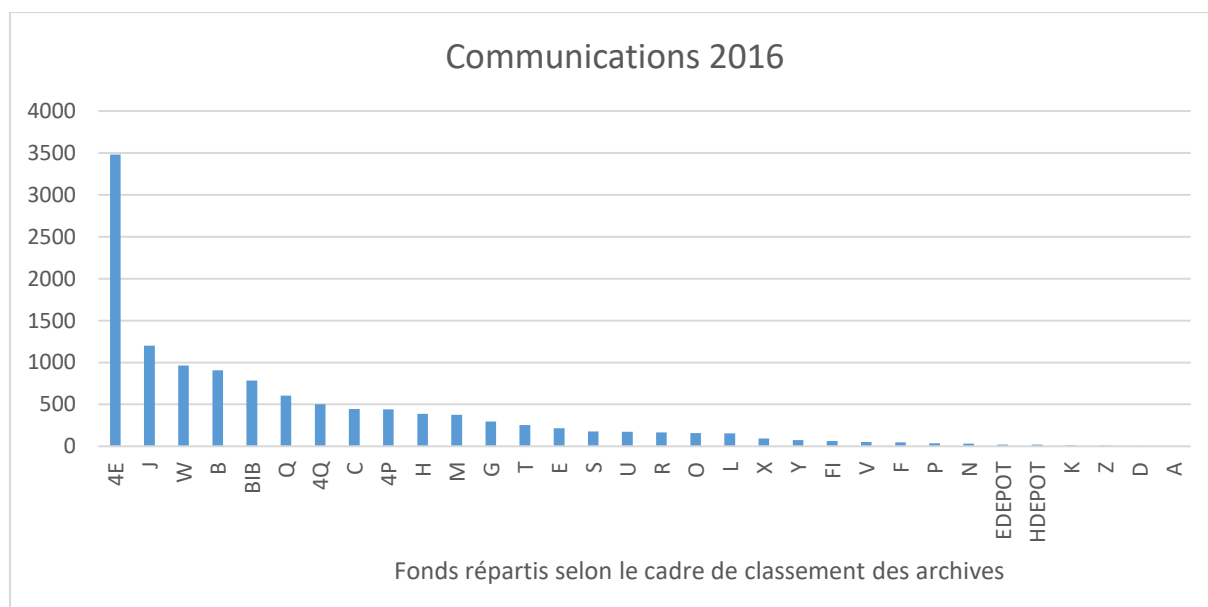
Il paraît donc nécessaire d'envisager à court ou moyen terme de basculer une partie des moyens humains vers la dématérialisation des communications en réduisant les efforts consentis pour l'accueil physique. Mais un tel changement ne peut être que partiel et doit être préparé en amont pour éviter une dégradation générale du service public. Il est possible de s'appuyer pour cela sur l'analyse des consultations en salle, et sur l'analyse des statistiques de fréquentation du site internet.



Il apparaît en effet qu'une large partie des demandes se concentre sur un ensemble très réduit de fonds d'archives. Quelques ensembles sériels sont extrêmement sollicités (minutes de notaires, registres hypothécaires, cadastre, etc.). La chute brutale de l'affluence après 2006 est liée à ce phénomène : la numérisation d'un seul et même fonds très limité (l'état civil et les registres paroissiaux ne représentent que 79

mètres linéaires, soit 0,3 % des fonds), mais intéressant un maximum de lecteurs, a permis de contenter la majeure partie des demandes. En 2016, après plus d'une décennie de publications, 79 % des demandes portaient encore sur un ensemble de fonds représentant 20 % du total conservé.

mètres linéaires, soit 0,3 % des fonds), mais intéressant un maximum de lecteurs, a permis de contenter la majeure partie des demandes. En 2016, après plus d'une décennie de publications, 79 % des demandes portaient encore sur un ensemble de fonds représentant 20 % du total conservé.



Cela signifie concrètement qu'il est possible d'accentuer volontairement la baisse de fréquentation physique en ciblant les campagnes de numérisation de manière à satisfaire le plus grand nombre. La numérisation devient un investissement préalable à la réduction de l'amplitude horaire de l'ouverture de la salle de lecture, sachant que chaque demi-journée d'ouverture représente environ 25 % d'un ETP

(380 heures sur l'année). Il est également nécessaire de compenser cette restriction des horaires par des services à distance adaptés (recherches et numérisations ciblées) afin d'inciter une partie des lecteurs physiques à utiliser prioritairement l'accès internet.

Ce constat a néanmoins des limites évidentes. Poitiers étant une ville universitaire, et les Archives départementales de la Vienne conservant des fonds anciens importants, une part des consultations se concentre sur les fonds d'Ancien régime (17 % en 2016). Or, ces fonds sont difficiles à numériser en raison de leur état matériel, et la recherche universitaire continue de privilégier le contact avec les documents originaux. Il est donc important d'assurer durablement un accès physique à ces documents.

Le site internet

Le site internet est aujourd'hui l'interface de consultation de la majeure partie du public des archives. En tant que tel, il est manifestement apprécié par les utilisateurs, lesquels ont eu l'occasion d'exprimer leur ressenti au cours d'une enquête en 2014¹⁰. 94,7 % des répondants ont considéré que le site était bien, voire très bien fait, sachant que la moyenne nationale est de 78 %. Les internautes sont très satisfaits de la variété des contenus, notamment des contenus numérisés (attendus par 94 % d'entre eux) et de la simplicité d'usage. C'est un point fort sur lequel le service peut aujourd'hui capitaliser en termes d'image.

D'un point de vue technique, le site présente néanmoins des faiblesses qui peuvent s'avérer très rapidement handicapantes. Plusieurs aspects différents sont concernés : l'ergonomie, les fonctions de paramétrage et les services d'échange des données.

Le site repose sur l'enchâssement de deux solutions logicielles différentes. La première, qui sert à définir l'allure générale du site, est la solution de mise en forme (cms) adoptée par le Département pour l'ensemble de ses sites (EOLAS). La deuxième, Archinoë, est une solution spécialisée dans le traitement et la restitution de données archivistiques (inventaires et images). Outre les ruptures graphiques clairement visibles, cet enchâssement génère des difficultés d'adaptation du site, notamment vis-à-vis des appareils mobiles (téléphones et tablettes). Le site n'est pas conçu en *responsiv design*, et l'ergonomie (en particulier celle de la visionneuse) n'est pas optimisée pour une navigation à l'aide d'écrans tactiles. La fréquentation du site s'en ressent puisque ces terminaux représentent aujourd'hui 4,75 % du trafic (4,5 % en 2016), alors qu'ils représentent 55 % des connexions à internet en France¹¹. L'évolution rapide des usages sur internet contribue à vieillir prématurément les interfaces, et oblige à revisiter régulièrement leur ergonomie ; mais l'enchâssement rend cette adaptation difficile, faute de pouvoir accorder convenablement les deux parties constitutives du site des Archives départementales.

En ce qui concerne la restitution des données archivistiques, le site s'avère relativement contraignant. Les Archives départementales conservent de nombreuses données hétérogènes dont certaines nécessitent, pour permettre leur réutilisation par des internautes de manière autonome, la mise en œuvre d'interface d'interrogation très particulières. C'est notamment le cas des registres de formalités hypothécaires, qui doivent être consultés dans un ordre précis avant d'aboutir à un acte notarié susceptible d'intéresser un chercheur. Or, la création de ces interfaces, notamment pour les fonds numérisés, doit passer aujourd'hui par la commande d'une prestation spécifique auprès de la société

¹⁰ Cette étude a été conduite sous l'égide du SIAF au cours de l'hiver 2013-2014, et a rencontré un certain succès auprès des internautes fréquentant le site des Archives départementales de la Vienne, puisqu'ils sont 1405 à avoir répondu.

¹¹ Chiffre fourni par l'ARCEP dans son rapport sur les [équipements terminaux du 30 mai 2017](#). A titre de comparaison, la part des connexions mobiles sur Gallica est de 13 %.

Archimaine, dont le coût moyen est supérieur à 1 100 euros. Depuis 2012, les Archives départementales ont ainsi commandé pour 14 350 euros de prestations afin de permettre la consultation de leurs différents fonds numérisés. En outre, ces interfaces reposent sur la mise en place de bases de données qui dédoublent les informations déjà contenues dans les inventaires, et obligent à une double maintenance en cas de modification des données. Il existe aujourd'hui des solutions logicielles bien plus souples et bien plus puissantes qui permettraient aux Archives départementales de paramétrer ces accès en toute autonomie, sans surcoût ni dédoublement de l'information.

Enfin, le site des Archives départementales présente la particularité d'être isolé sur internet. Il ne permet aucun échange automatisé de données avec d'autres gestionnaires de contenus, tels que le portail francearchives.fr, la Bibliothèque nationale de France ou Wikipédia. Les ponts techniques existent qui permettraient aux Archives départementales d'exploiter facilement des ressources venant d'ailleurs ou de partager les leurs. Ces ponts permettraient de faire évoluer le site internet vers les fonctionnalités d'un portail capable de fédérer des informations complémentaires à celles déjà offertes, ou de profiter des documents numérisés par d'autres et concernant la Vienne. Ils permettraient également d'automatiser la participation au moteur de recherche national, [francearchives](http://francearchives.fr). Mais ces fonctions restent très difficiles à mettre en œuvre avec le site actuel. Ce dernier, pour sa partie métier, date de 2006, à une époque où ces possibilités techniques n'existaient pas ou n'étaient qu'embryonnaires. Les évolutions technologiques et d'usage rendent cette solution pour partie surannée aujourd'hui, et l'adaptation de l'existant peut s'avérer coûteuse. L'expérience du connecteur entre le SAE et le site internet, réalisé en 2016, seul échange automatisé, a mobilisé plusieurs dizaines d'heures de travail en interne et a fait l'objet d'une prestation de 22 200 euros. Des coûts d'un tel montant pour une opération singulière ne sont pas soutenables, et il est nécessaire d'envisager un changement de technologie pour profiter pleinement du potentiel des formats interopérables utilisés dans le monde des archives.

La valorisation

Dans le domaine des archives, la valorisation désigne ordinairement l'ensemble des actions périphériques à la communication des documents et qui visent à faire connaître l'institution au-delà de son public habituel. Elle prend souvent la forme d'expositions, de cycles de conférences et de petits événements culturels (lectures d'archives, concerts, etc.). Elles concourent à la notoriété de l'institution, tant auprès des partenaires institutionnels que du grand public, et contribuent à faciliter l'accomplissement de certaines missions obligatoires.

Ces actions sont traditionnellement peu développées aux Archives départementales de la Vienne. En dépit de la réalisation de quelques expositions, généralement itinérantes, il n'existe pas de véritable saison culturelle. L'action de référence en la matière est extrêmement récente, puisqu'il s'agit de l'exposition *Des camps dans la Vienne (1939-1944)*, organisée en 2016, et qui a donné lieu à une programmation complète sur l'année. Son succès (environ 3 000 personnes) a montré la faveur du public pour ce type d'actions et a contribué à faire découvrir les archives bien au-delà de leur lectorat traditionnel. Ce fut également l'occasion de recueillir des témoignages qui sont venus compléter les archives publiques conservées sur la question des camps.

La question se pose aujourd'hui de structurer une véritable action culturelle. Une telle politique représente un investissement important, notamment en raison de son coût humain. Elle implique également de définir des objectifs clairs. La mission première des Archives départementales n'est pas de permettre l'accès au spectacle vivant, et l'organisation d'une saison culturelle n'est pas une fin en soi. Mais le service a besoin aujourd'hui de moderniser et de démocratiser son image pour atteindre son but premier : permettre au plus grand nombre de citoyens d'accéder aux documents qui les

intéressent. Car les Archives départementales sont très peu connues, et font l'objet d'un certain nombre de clichés défavorables : un lieu fermé, conservant des vieux papiers et réservé à un cercle réduit d'historiens. L'action culturelle peut venir contrebalancer grâce à des actions destinées au grand public, et en captant l'image positive d'autres structures associées comme partenaires. En outre, si le service s'en tient à des formes traditionnelles de la valorisation des archives (cycles de conférence, expositions sans intervention de scénographe, etc.), les moyens financiers nécessaires restent mesurés (quelques milliers d'euros) et soutenables par le budget actuel des archives départementales.

Livret II : orientations et objectifs

Ce projet scientifique, culturel et éducatif a vocation à fixer les grands objectifs du service sans figer pour autant les dispositifs mis en place pour les atteindre. Même s'il est accompagné d'indicateurs et s'il définit certaines réalisations très concrètes, il reste un guide général sur lequel s'appuyer pour choisir les actions portées année après année par les Archives départementales. On trouvera donc ci-dessous à la fois :

- la philosophie générale du projet, déclinée dans chaque domaine d'action, et qui a vocation à assurer la cohérence de l'ensemble des politiques des Archives départementales et à servir d'outil de communication ;
- des orientations sur la manière de mettre en œuvre tel ou tel aspect de la politique générale ;
- des objectifs précis à atteindre pour certains points particuliers ;
- des données prospectives, notamment sur les moyens prévisibles et nécessaires à la réalisation des objectifs.

Ce projet, dont la réalisation ne relève d'aucune obligation légale, n'impose aucune obligation de résultats. Il n'a donc pas vocation à imposer la mobilisation de moyens supplémentaires pour réaliser les ambitions qu'il affiche ; il doit servir à adapter le service aux contraintes actuelles d'une part, et l'aider à identifier toutes les ressources extérieures qu'il est possible de mobiliser d'autre part. Il est également un moyen d'assurer la cohérence des actions avec l'ensemble des politiques publiques du Département. Conduit à son terme, il permettra enfin d'évaluer l'efficacité de certaines actions précises, voire de certaines orientations générales. En ce sens, il est un outil d'évaluation des politiques publiques adapté au domaine spécifique des archives départementales.

1. La philosophie générale

L'évolution rapide des nouvelles technologies a durablement transformé l'environnement des Archives départementales aux deux extrémités de la chaîne archivistique. En amont, au niveau de la collecte, l'émergence des données électroniques à valeur probante nous conduit à repenser les modes d'intervention auprès des services versants. En aval, les possibilités offertes par les formats structurés de description des archives et les plateformes d'échange de données permettent d'améliorer et de simplifier considérablement la recherche pour les lecteurs. Entre les deux, les missions des Archives départementales perdurent et doivent être assumées le plus rationnellement possible.

Le projet prend acte de ces évolutions et propose de restructurer en partie l'action des Archives départementales pour relever les défis qu'elles posent. Il définit des priorités, clairement orientées vers une meilleure prise en compte des enjeux du numérique. La conservation préventive mériterait un investissement plus fort, notamment pour assurer le dépoussiérage des fonds et écarter un peu plus le spectre d'une nouvelle contamination. Mais cet effort, très lourd budgétairement, couperait toute possibilité de mobiliser les moyens nécessaires à la transition numérique. Le bâtiment des archives étant, malgré ses faiblesses, un formidable outil de conservation, il a été jugé préférable de se consacrer au moins temporairement à cette transition.

Le PSCE propose donc des améliorations d'une ambition mesurée dans le domaine de la conservation, et réduit les moyens alloués à la restauration. En contrepartie, il articule les politiques de collecte, de classement et de communication entre elles de manière à créer une chaîne logique de traitement de l'information, de sa collecte à sa mise à disposition des lecteurs. Les ambitions sont fortes dans ces domaines, et les moyens restent ceux déjà alloués à la direction des Archives départementales. La bonne réussite de l'ensemble repose ainsi sur des aménagements du temps consacré à certaines missions (réduction des horaires d'ouverture en particulier) et sur la mobilisation de ressources externes (partenaires institutionnels ou bénévolat de lecteurs). Cette particularité rend plus fragile le bon accomplissement des objectifs, mais contribuera aussi à renforcer l'intégration des Archives départementales dans leur environnement.

Quelques considérations générales peuvent résumer les préoccupations qui sous-tendent l'ensemble des actions :

- La nécessité impérieuse de relever le défi de l'archivage électronique ;
- La volonté de repenser notre relation à nos publics (lecteurs, internautes, universitaires, simples citoyens, simples curieux) en leur donnant un rôle plus important à nos côtés, tant pour nous aider, que pour leur offrir l'opportunité d'éclairer nos choix
- La volonté d'intégrer les Archives départementales dans un environnement plus large de partenaires afin de profiter de leur expérience ou de partager le coût de la transition numérique
- Le souci constant de ne pas dégrader les conditions d'exercice des missions fondamentales des Archives départementales, y compris en matière de conservation.

2. La politique de collecte traditionnelle

La politique de collecte des Archives départementales est aujourd'hui limitée par la difficulté de dégager le temps de travail nécessaire à un suivi dynamique de l'ensemble des services versants du département. Malgré un très fort investissement de l'équipe de collecte, certains secteurs restent très mal couverts faute de pouvoir aller à la rencontre des services. La simple réponse aux sollicitations suffit à occuper les moyens d'action. Les Archives départementales créent d'ailleurs une certaine insatisfaction, faute de pouvoir toujours intervenir aux côtés des services pour les aider à mettre en œuvre leur politique d'archivage.

Parallèlement, les sollicitations n'ont jamais été aussi fortes que depuis quelques années. La vaste réorganisation des services de l'Etat, commencée en 2009, oblige non seulement à traiter les fonds tombés en déshérence, mais également à adapter la politique de collecte au fait régional. Les conséquences directes de cette évolution sont une très forte augmentation des volumes versés aux Archives départementales, et une visibilité très réduites sur les mouvements d'archives entre les différents échelons de services régionalisés de l'Etat.

Pour continuer à assurer leur mission d'accompagnement, les Archives départementales doivent donc à la fois libérer du temps à l'équipe de collecte, et faire diminuer la pression qu'exerce actuellement le surcroît prolongé d'activité qui est la conséquence des différentes réformes de l'Etat. Les actions proposées s'inscrivent dans cette logique en proposant à la fois de réduire autant que possible le poids de la collecte, en transférant une petite partie de sa charge vers les services versants, et de rationaliser les efforts de pilotage de la collecte au niveau régional afin de profiter du travail déjà réalisé par d'autres ou en commun.

Fiche n°1. Réévaluer les critères d'entrées des fonds papier

CONTEXTE :

- Evolution du cadre réglementaire de la collecte depuis juillet 2014 (voir diagnostic p. 15)

OBJECTIFS :

- Réduire en entrée le volume des archives papier sérielles et de faible intérêt historique
- Réviser sur quatre ans la politique de collecte pour l'ensemble des services déjà suivis régulièrement (30) et les services producteurs représentant les versements les plus volumineux (tribunaux, établissements hospitaliers, préfecture, etc.)

METHODE :

- Réviser les critères d'échantillonnage des fonds sériels secteur par secteur
- Substituer une logique de spécimens à l'échantillonnage lorsque l'intérêt historique est faible
- Privilégier les versements numériques lorsque les archives coexistent sous les deux formes, à valeur de droit égale et si l'état des métadonnées permet un traitement plus simple et plus rapide des fonds que sa version papier

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager pour l'équipe de collecte
- Pilotage et coordination du groupe pour homogénéiser les pratiques et les consignes données aux services versants
- Nécessité d'une coordination régionale pour les fonds des services à compétences régionales, interdépartementales ou interrégionales

Fiche n°2. Coordonner les politiques de tri

CONTEXTE :

- Réorganisation des services déconcentrés de l'Etat à l'échelon régional et multiplication des services à compétences interdépartementales
- Evolution progressive du cadre réglementaire du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques dont la coordination est confiée au directeur départemental en poste dans le chef-lieu de région (septembre 2017)

OBJECTIF :

- Identifier les fonds nécessitant un exercice coordonné du CST pour parvenir à des règles de tri interdépartementales ou régionales communes et gagner du temps sur l'analyse des fonds à verser ou éliminer au sein des services selon leur échelon

METHODE :

- Identifier les secteurs et services concernés via des groupes de travail composés de représentants de plusieurs départements
- Réaliser des tableaux de gestion communs (ou partiellement commun) à plusieurs départements

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager pour l'équipe de collecte
- Pilotage et coordination de groupes interdépartementaux pour homogénéiser les pratiques et les consignes données aux services versants
- Budget dédié aux déplacements des agents au sein de la nouvelle région et moyens techniques de réunion à distance (visioconférence) déjà existant

Fiche n°3. Favoriser l'intervention in-situ

CONTEXTE :

- Déséquilibre persistant entre le volume des entrées et le volume que le service est en capacité de reconditionner
- Création d'un marché de prestation de services en archivage pour les services de l'Etat à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité des bordereaux de versement à l'entrée pour réduire les travaux de reprise et créer un circuit court de publication des inventaires
- Faire réaliser une partie du conditionnement par les services au moment de la préparation du versement pour anticiper la mise en conformité des fonds avec les normes de conservation

METHODE :

- Mobiliser l'équipe de collecte en charge des services de l'Etat pour promouvoir le recours au marché de service en matière d'archivage proposé par le SGAR
- Participer à l'animation du réseau des correspondants archives des services de l'Etat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine
- Favoriser le recours aux prestations et aux vacations de personnes formées et en proposer l'accompagnement systématique in situ, y compris pour le Département
- Mettre à disposition des services les mieux formés à l'archivage des boîtes de conservation dès la préparation du versement

MOYENS :

- Temps d'ingénierie déjà assumé par l'équipe de collecte

INDICATEURS :

- Evolution du volume de versements pris en charge sans traitement a posteriori
- Rapport entre le volume des entrées et des fonds convenablement traités dans l'année

3. La politique en faveur de l'archivage électronique

Le passage de l'archivage papier vers l'archivage numérique demande, comme toute phase de transition, un très fort engagement pour à la fois maintenir le système en place et préparer le suivant. En l'occurrence, il suppose une importante montée en compétences de l'équipe de collecte des Archives départementales qui ne peut être assurée par une simple logique de formation. L'archivage électronique est une problématique encore mal maîtrisée par la profession, et l'expérience de terrain reste aujourd'hui la meilleure manière d'aborder le sujet dans toute sa complexité.

Parallèlement, les coûts budgétaires sont relativement importants puisque la collecte repose sur la mise à disposition non seulement d'un outil de conservation (le SAE), mais encore d'outils permettant d'acheminer les données (connecteurs ou outils de préparation des versements). La problématique étant relativement nouvelle pour les éditeurs de logiciels métier, les besoins en développements spécifiques sont forts et coûteux. La forte cohérence du réseau des archives départementales, ainsi que le partage de besoins analogues, permet néanmoins d'envisager des mutualisations avec d'autres collectivités, et singulièrement d'autres départements. Ces mutualisations présentent le double avantage de partager les coûts budgétaires et les temps d'ingénierie préalables à chaque nouveau déploiement de connecteurs.

Les actions qui suivent prennent acte de ces difficultés et proposent une approche très pragmatique, à savoir une mise en œuvre très progressive de la politique d'archivage électronique, et la recherche des partages de coûts les plus immédiatement profitables.

Fiche n°4. Monter une politique inclusive de l'archivage électronique

CONTEXTE :

- Existence d'un SAE fonctionnel dans la Vienne depuis 2010
- Politique d'archivage électronique reposant sur une seule personne ressource au sein de l'équipe
- Faible volume de données réellement versées dans le SAE à ce jour

OBJECTIFS :

- Faire de l'archivage électronique un mode normal de collecte
- Faire évoluer l'ensemble de l'équipe de collecte vers une charge mixte d'archiviste/e-archiviste
- Augmenter le volume et la diversité des versements électroniques

METHODE :

- Mettre en place des versements et des flux d'apprentissage avec des services producteurs volontaires
- Réaliser des tableaux de gestion mixtes définissant les règles de tri et de collecte des archives papier et électroniques, et fixer le format utilisé pour la collecte (papier ou numérique) lorsque les informations existent sous les deux formats, en se concentrant en priorité sur l'ensemble des services déjà suivis régulièrement (30)
- Mettre en place de référentiels et une pratique définissant les types de métadonnées à collecter pour renseigner les versements

MOYENS :

- Formation interne et externe des responsables de collecte
- Temps d'ingénierie à dégager pour l'équipe de collecte
- Soutien du service informatique pour adapter l'outil de collecte en fonction des caractéristiques spécifiques de certains fonds (bases de données notamment)

INDICATEURS :

- Evolution du volume de données conservé dans le SAE
- Part des services régulièrement suivis pour lesquels un tableau de gestion mixte a pu être réalisé

Fiche n°5. Déployer les connecteurs prioritaires

CONTEXTE :

- Existence d'un SAE fonctionnel dans la Vienne depuis 2010
- Faible volume de données réellement versées dans le SAE à ce jour

OBJECTIFS :

- Augmenter le nombre et le volume des versements automatisés dans le SAE (connecteurs ou glaneur) en commençant par les données les plus sensibles

METHODE :

- Réaliser une cartographie des flux automatisables et sensibles (en raison de leur importance volumétrique ou de leur valeur juridique) pour définir les priorités du déploiement
- Réaliser l'estimation financière et technique pour chaque connecteur et définir la feuille de route en collaboration étroite avec la DSI
- Rechercher les partenaires financiers possibles (subventions de l'Etat et partenaires du SAE mutualisé)

MOYENS :

- Temps d'ingénierie (déjà mis en œuvre)
- Prestations externes pour la réalisation des connecteurs ou la mise en œuvre des applications d'interfaçage

INDICATEURS :

- Nombre de flux mis en œuvre
- Taux de couverture des flux sensibles

Fiche n°6. Mutualiser le système d'archivage électronique

CONTEXTE :

- Existence d'un SAE fonctionnel dans la Vienne depuis 2010
- Existence d'un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Grand Poitiers permettant d'ouvrir le SAE à de nouveaux partenaires
- Besoins importants en termes d'ingénierie et de développement de connecteurs

OBJECTIFS :

- Diminuer le coût de développement du SAE
- Accélérer le rythme de déploiement du SAE pour couvrir plus de services versants

METHODE :

- Finaliser l'offre de mutualisation avec les partenaires actuels (Grand Poitiers et Région Nouvelle-Aquitaine)
- Conventionner avec les collectivités intéressées par l'offre de mutualisation
- Mettre en place le club utilisateur du SAE au sein duquel se discuteront les évolutions et les axes de collaboration fonctionnelle

MOYENS :

- Temps d'ingénierie (déjà mis en œuvre)
- Prestations d'audit du SAE pour en garantir la robustesse

INDICATEURS :

- Nombre d'adhérents au SAE
- Pourcentage d'économie de moyens engendrée (coût global – coût à charge / coût global)

4. La politique de communication en salle de lecture

La politique en matière de communication est certainement celle qui nécessite l'investissement le plus fort de la part des Archives départementales. Bien qu'elle ne soit que l'un des maillons de la chaîne archivistique, elle est à la fois le plus visible et celui dont dépendent tous les autres. Les archives ne sont collectées, classées et conservées que pour être communiquées au public le plus large et en fonction de ses besoins, quels qu'ils soient.

La communication des documents est aussi le domaine d'activité qui, avec la collecte, a connu les bouleversements les plus importants du fait de l'informatisation (voir partie suivante sur le développement de l'offre dématérialisée). L'impact du site internet sur la fréquentation physique en est la manifestation la plus visible (voir diagnostic p. 24). Il est donc naturel que les Archives départementales, ces évolutions étant maintenant ancrées, revoient leur fonctionnement dans ce domaine. La priorité semble devoir être donnée à l'autonomie des lecteurs par rapport à la politique du chiffre. Cette dernière, qui prévalait partout en France depuis un certain nombre d'années, tendait à mesurer l'efficacité d'un service à sa fréquentation physique. Mais les attentes des lecteurs se portent aujourd'hui d'avantage vers le site internet.

Cela ne rend pas la salle de lecture inutile pour autant. La distinction entre le public à distance et le public physique recoupe pour partie une distinction entre les fonds sériels les plus faciles d'accès, et les fonds plus difficiles à utiliser. Le besoin d'accompagnement reste important, y compris en salle de lecture, et les Archives départementales doivent continuer d'y répondre. Mais elles peuvent le faire en rééquilibrant progressivement les moyens dont elles disposent en faveur d'une communication dématérialisée. Cela doit conduire à une forme de spécialisation de l'accueil en salle, prioritairement destiné aux recherches complexes (notamment universitaires) et aux lecteurs locaux ayant besoin d'un accompagnement très personnalisé.

Fiche n°7. Réduire les ressources dédiées à la salle de lecture

CONTEXTE :

- Baisse de plus de 50 % de la fréquentation de la salle de lecture depuis 2006
- Les 25 lecteurs les plus assidus (2,6 % du total) représentent 38,8 % des communications en salle.

OBJECTIF :

- Réduire le nombre d'heures passés à assurer l'ouverture de la salle de lecture

METHODE :

- Faire valider une réduction des horaires par le Département dès 2018

- Accompagner le changement auprès du public (communication)
- Réaliser un bilan annuel des actions en faveur de la dématérialisation de la consultation
- Conduire une nouvelle analyse de la fréquentation avant de proposer une nouvelle mesure de réduction

INDICATEURS :

- Nombre d'heures de travail réutilisé au profit d'autres missions
- Diminution de la fréquentation de la salle de lecture

Fiche n°8. Homogénéiser l'offre documentaire sur place et sur internet

CONTEXTE :

- Un accès inégal aux ressources numérisées, certaines n'étant accessibles qu'en salle de lecture
- Une réglementation contraignante de la CNIL ([autorisation unique n°29](#)) limitant les possibilités de publication sur internet de certains fonds numérisés

OBJECTIF :

- Diminuer le nombre des lecteurs inutilement captifs de la salle de lecture

METHODE :

- Publier sur internet l'ensemble des fonds numérisés dans les limites permises par l'AU 29 de la CNIL et les droits des tiers sur les originaux.
- Proposer des accès dématérialisés simples pour ces fonds de manière à les rendre utilisables même sans médiation directe

MOYENS :

- Temps d'ingénierie (déjà mis en œuvre)

INDICATEURS :

- Rapport entre les images publiables et les images publiées
- Diminution du pourcentage des lecteurs sans communication venant consulter les fonds numérisés accessibles uniquement sur place

Fiche n°9. Améliorer les outils d'accompagnement

CONTEXTE :

- Souhait des lecteurs (partagé par les archivistes) d'une plus grande autonomie pour conduire leurs recherches

OBJECTIF :

- Rendre les chercheurs plus autonomes dans leurs recherches

METHODE :

- Identifier les recherches les plus fréquentes et les guides de recherche associés déjà existants (quelle qu'en soit la forme : fiches, vidéos, etc.)

- Faire un bilan d'efficacité des guides existants
- Identifier les outils ou fonds numérisés à mettre à disposition pour permettre aux lecteurs de faire leurs recherches en autonomie
- Mettre en valeur les ressources de la bibliothèque des Archives départementales au travers de l'informatisation du catalogue et d'un plus grand choix d'ouvrages en libre accès

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager
- Moyens de production en fonction des supports de communication (impressions, caméra et logiciel de montage vidéo, etc.)
- Aménagement mobilier de la salle de lecture

INDICATEURS :

- Enquête qualitative

5. Le développement de l'offre dématérialisée

Qu'il s'agisse de la numérisation ou de l'émergence d'une gouvernance des données électroniques, la communication exige aujourd'hui des compétences techniques poussées et des outils informatiques très performants. La dématérialisation de la consultation impose également une réorganisation partielle des procédures et un rééquilibrage des moyens en faveur de la politique d'accompagnement des lecteurs sur internet. L'objectif de parvenir progressivement à une politique de différenciation de l'accueil physique par rapport à l'accueil virtuel, repose notamment sur la satisfaction d'un nombre grandissant de besoins récurrents sans avoir à se déplacer. L'analyse de la fréquentation actuelle permet d'envisager une diminution de 20 à 30 % du nombre de lecteurs, et d'environ 30 % des communications au cours des 5 prochaines années. Mais il faut pour cela développer la communication à distance, notamment au travers du service de numérisation et d'une politique de mise à disposition des informations mieux ciblée.

Le site internet doit être mis en capacité de répondre à l'immense majorité des besoins au travers de la politique de numérisation d'une part, et des services à distance d'autre part. Cela signifie notamment qu'il doit devenir une interface entre le lecteur et l'archiviste, et non plus seulement un moyen de publier des données. Même si le changement du site internet n'est en soi ni un objectif ni une action spécifique, il fait partie des moyens à mettre en œuvre pour parvenir à la réalisation de plusieurs actions. C'est donc un projet majeur du PSCE. Il n'est abordé ici que du point de vue des fonctions qui seront attendues de lui, sans préjuger d'un changement de solution.

Parmi les outils nécessaires à la dématérialisation, la numérisation reste au cœur de la politique des archives. Elle est déjà très avancée, mais ne suffit pas encore à couvrir l'ensemble des demandes récurrentes d'une majorité de lecteurs. L'effort en direction de la numérisation des fonds sériels doit donc être encore soutenu pendant plusieurs années afin de créer les accès dédiés sur internet qui permettront de dématérialiser l'essentiel de la consultation. Elle doit également permettre à terme la transition vers un modèle économique différent, passant de la numérisation sérielle à la numérisation ciblée, à la demande, beaucoup moins lourde à supporter d'un point de vue économique. Cela suppose en amont que le lecteur puisse réaliser lui-même un premier niveau de recherche et fournir des informations précises aux archivistes pour leur indiquer les documents dont il a besoin. Le plan de numérisation et le développement des interfaces de recherche doivent être articulés pour permettre ce préalable.

Fiche n°10. Développer des interfaces de recherche

CONTEXTE :

- Une recherche simple à travers les inventaires aux résultats décevants pour les lecteurs
- Des possibilités techniques nouvelles permettant la construction d'interfaces de recherche beaucoup plus riches et efficaces qu'auparavant

OBJECTIF :

- Rendre les chercheurs plus autonomes dans leurs recherches

METHODE :

- Identifier les recherches sérielles et fréquentes pouvant être modélisées en une succession d'étapes
- Réaliser un prototype de cheminement identifiant les informations nécessaires pour passer d'une étape à une autre
- Mettre à jour les inventaires (structuration et indexation) pour permettre l'automatisation des étapes de recherche pouvant l'être
- Identifier les fonds à numériser pour permettre de dématérialiser le plus grand nombre d'étapes possibles de la recherche
- Réaliser les interfaces alliant recueil d'informations auprès de l'internaute et mécanismes de recherche automatisés

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager
- Site internet permettant de structurer des formulaires dynamiques à partir des informations contenues dans les inventaires (emploi des langages xslt et xpath notamment)
- Budget de numérisation déjà assumé

INDICATEUR :

- Taux de couverture des recherches sérielles identifiées par une interface dédiée

Fiche n°11. Permettre la consultation des archives électroniques

CONTEXTE :

- Une situation paradoxale dans laquelle les Archives départementales sont incapables de donner accès via internet aux données archivées électroniquement

OBJECTIF :

- Lier le SAE au site internet des Archives départementales pour permettre l'interrogation des fonds qui y sont conservés (récupération des descriptions et des données elles-mêmes)
- Développer des interfaces d'interrogation spécifiques aux fonds numériques

METHODE :

- Mettre en place un connecteur paramétrable entre le SAE et le site internet qui puisse être adapté et utilisé pour tous les types de fonds afin de générer les inventaires d'une part, et de donner accès au contenu d'autre part (nécessite probablement de changer de site internet)

- Intégrer des modes de visualisation des fonds numériques qui permettent de naviguer au sein d'un lot d'images ou d'un fichier audio ou vidéo à partir des données de description
- Mettre au point des procédures de description des fonds incluant les métadonnées nécessaires à la réalisation d'inventaires et à l'affichage d'ensembles volumineux
- Réaliser les interfaces d'interrogations, notamment pour les fonds spécifiques

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager
- Site internet permettant de récupérer des données au format SEDA et de restructurer leur contenu

INDICATEUR :

- Taux des fonds numériques conservés dans le SAE pour lesquels il existe un inventaire consultable sur le site internet
- Taux des fonds numériques conservés dans le SAE pour lesquels il existe un outil de consultation des données sur le site internet

Fiche n°12. Poursuivre la numérisation

CONTEXTE :

- Une politique de numérisation ancienne, forte et plébiscitée par les lecteurs

OBJECTIF :

- Numériser les fonds nécessaires à la mise en place d'interfaces de recherche pour les fonds les plus demandés
- Numériser les fonds nécessaires pour permettre aux lecteurs de préciser leurs demandes par correspondance

METHODE :

- Identifier les fonds sériels les plus demandés et la part de ces fonds dont la numérisation suffit à assurer un premier niveau d'accès à l'information (voir fiche technique)
- Bâtir un plan global de numérisation en priorisant les opérations
- Préparer les trains de numérisation en amont et leur publication en aval

MOYENS :

- Temps d'ingénierie déjà mis en œuvre
- Le maintien des crédits de numérisation et le renouvellement du marché en 2018

INDICATEUR :

- Pourcentage des fonds numérisés par rapport aux prévisions du PSCE
- Pourcentage des fonds numérisés dont la publication a été faite sur le site internet

Fiche n°13. Mettre en place des services à distance

CONTEXTE :

- Une augmentation constante et très sensible du nombre de demandes de recherche à distance
- Un souhait très fort des lecteurs d'obtenir la communication des documents les intéressant sans avoir à se déplacer

OBJECTIF :

- Mettre en place un service de recherches par correspondance
- Mettre en place un service de numérisation à la demande et de communication d'archives à distance

METHODE :

- Identifier les types de recherches auxquels le service doit se mettre en capacité de répondre à distance et fixer les modalités d'utilisation du service (éligibilité des demandes et tarification éventuelle)
- Mettre à disposition des internautes des outils (guides de recherche et formulaires) leur permettant de trouver par eux-mêmes un maximum d'informations avant de solliciter les archives
- Réviser la grille tarifaire des Archives départementales
- Mettre en place une procédure de numérisation (demande, instruction et livraison des images) côté interface publique et organisation interne
- Mettre en place un service de télépaiement sécurisé
- Mettre en place un système d'identification sécurisé des demandeurs (utilisation d'une plateforme d'identité pivot)

MOYENS :

- Temps d'ingénierie pour la mise en place des procédures
- Evolution du site internet pour mettre en place des formulaires dédiés, des workflow de suivi des demandes et un compte personnel utilisateur avec une authentification forte

INDICATEUR :

- Pourcentage de traitement des demandes de recherche par correspondance
- Nombre de communications particulières réalisées à distance

Fiche n°14. Intensifier les partenariats sur internet

CONTEXTE :

- Un éparpillement des fonds d'archives intéressant le département entre plusieurs institutions (notamment la Bibliothèque nationale de France, les archives municipales de Poitiers et de Châtelleraut)
- Des possibilités techniques nouvelles d'échanges de données dans une logique de portail

OBJECTIF :

- Transformer le site des Archives départementales en portail des archives de la Vienne

- Capturer les ressources documentaires créées par d'autres institutions et mettre à disposition celles des Archives départementales

METHODE :

- Identifier les institutions partenaires ou permettant la libre réutilisation de données intéressant les archives départementales et leur public
- Monter un projet cofinancé avec les partenaires intéressés dont les capacités techniques correspondent aux exigences communes
- Favoriser la dissémination des contenus par les internautes en rendant plus facile la récupération des données hébergées par le portail, notamment par la communauté des généalogistes amateurs

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager
- Site internet permettant de récupérer ou de mettre à disposition des données et de restructurer leur contenu

INDICATEUR :

- Progression des indicateurs de consultation du site internet
- Progression du nombre des liens entrant et sortant du futur portail

6. La valorisation

Les Archives restent une institution relativement confidentielle, tant auprès du public que d'une partie de leurs partenaires institutionnels. Ce fait reste le principal frein à l'accès aux archives et à l'accomplissement à la fois de la mission de collecte (notamment pour les fonds privés) et de communication. La valorisation, en ciblant un public bien plus large que celui directement intéressé par les archives, vise à réduire ce frein. Sa vocation n'est pas d'implanter durablement les archives dans une logique événementielle, mais d'améliorer leur image auprès de réseaux de personnes ressources, dont la bonne volonté et la coopération sont nécessaires à l'accomplissement des missions régaliennes du service.

La valorisation s'appuie pour cela sur des actions directes et indirectes, c'est-à-dire sur des actions conduites par les archives ou sur l'accueil d'actions portées par d'autres. Les actions directes empruntent traditionnellement deux directions différentes :

- la mise en lumière du matériel (fonds ou de documents conservés aux archives)
- la vulgarisation d'un thème historique (période, événements, etc.).

Cette deuxième direction est celle qui s'adresse au public le plus large, puisqu'elle propose une lecture de l'histoire et non une présentation de sources sur lesquelles il reste à travailler. Mais elle nécessite de mobiliser du temps et des connaissances très pointues, dont l'équipe des archives ne dispose pas nécessairement. Toute valorisation nécessite donc l'implication de tiers, prestataires ou non, qui acceptent de mobiliser leurs ressources propres au bénéfice du service.

Les actions qui suivent visent donc un rapprochement très fort avec les différentes communautés de personnes intéressées par les archives ou, plus largement, par l'histoire. Elles reposent sur une proposition la plus équilibrée possible entre les moyens dont disposent les Archives départementales, et la satisfaction du public ou des intervenants. C'est pourquoi le coût budgétaire reste volontairement

modéré et qu'il est privilégié de nouer des partenariats de proximité. Certains groupes sont plus particulièrement visés, à commencer par les universitaires, en raison de la très forte plus-value qu'ils peuvent apporter. Dans les faits, ce public a déserté pour partie la salle de lecture, puisque les étudiants sont passés de 290 inscrits en 2007 à 121 en 2016, dont une moitié inscrits dans le cadre d'un cours obligatoire en licence. En outre, les liens restent généralement distants avec les professeurs d'université, les Archives départementales n'étant pas identifiées comme un partenaire naturel.

Fiche n°15. Créer une saison culturelle

CONTEXTE :

- Une attente forte du public révélée par l'exposition sur les camps d'internement
- Existence d'un important vivier d'intervenants possibles travaillant sur l'histoire du Poitou ou de la Vienne

OBJECTIF :

- Créer une saison culturelle aux archives afin de fidéliser un public plus large et de créer un réseau de personnes ressources dans le domaine historique
- Vulgariser l'accès aux archives et à l'histoire du territoire de la Vienne

METHODE :

- Trouver des formats d'interventions (expositions et conférences) et un rythme compatibles avec les moyens du service
- Identifier des temps forts susceptibles de servir d'accroche aux manifestations (journées européennes du patrimoine notamment, anniversaires historiques)
- Sélectionner des thèmes d'exposition ayant une résonance importante auprès du public et bien documentés par les fonds conservés aux Archives départementales
- Identifier les institutions partenaires afin de capter une partie de leur public et d'éviter les concurrences, ou susceptibles de participer à la préparation scientifique (notamment universitaire)
- Réaliser et faire valider le calendrier des opérations en année n-1 afin de permettre une communication de long terme

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à dégager
- Budget de valorisation récurrent, déjà inclus dans le budget annuel des archives

INDICATEUR :

- Ratio dépense/public
- Nombre de manifestations et public touché

Fiche n°16. Impliquer les lecteurs dans la saison culturelle

CONTEXTE :

- Existence de nombreux chercheurs locaux travaillant ou ayant travaillé aux Archives pour valoriser le patrimoine local

OBJECTIF :

- Associer une partie des lecteurs des Archives départementales à leur valorisation au travers de la mise en exergue de leurs propres travaux

METHODE :

- Trouver un format d'interventions permettant la mise en valeur de travaux de chercheurs locaux (conférences, ateliers, vidéos, etc.)
- Identifier des chercheurs dont les travaux sont susceptibles d'intéresser un public large et qui souhaitent les partager en collaboration avec les Archives
- Créer des outils de communication dédiés

MOYENS :

- Temps d'ingénierie à trouver
- Supports de communication

INDICATEUR :

- Nombre de personnes ayant participé aux actions proposées

Fiche n°17. Intensifier les partenariats avec l'université

CONTEXTE :

- Eloignement progressif des universitaires par rapport aux Archives départementales

OBJECTIF :

- Favoriser l'insertion des Archives départementales dans les projets de recherche universitaire et, à terme, bénéficier des entreprises de numérisation ou de publication de corpus financées par des crédits liés à l'université
- Fédérer des universitaires autour des archives afin de profiter de leur expertise dans le cadre de programmes de valorisation (conférences et expositions notamment)

METHODE :

- Offrir aux universitaires des facilités d'accès aux fonds et aux locaux des Archives
- Proposer des conditions favorables d'accueil des manifestations universitaires (colloque, journées d'études) en lien avec l'histoire et les fonds conservés dans la Vienne
- S'associer aux groupes projet ou de réflexion menés par des universitaires et susceptibles de concerner des fonds d'archives
- Participer à la formation des étudiants lorsque cela se justifie (diplôme universitaire « Archives », interventions dans des cours d'initiation à la recherche en archives, etc.)

MOYENS :

- Temps d'ingénierie déjà mobilisé pour partie
- Budget de réception (coût marginal)

INDICATEUR :

- Tableau comparatif des coûts et des gains (en termes de programmes opérationnels menés en partenariat ou d'actions conduites par les archives avec l'aide d'universitaires)

7. La conservation

Lors du déménagement, en 1996, les fonds ont été installés dans les magasins selon une logique prioritairement organique (regroupement de fonds complets) et non d'optimisation systématique des espaces de stockage. Pour la même raison, il n'a pas été envisagé immédiatement de réserver certains magasins au flux des versements selon leur niveau de classement ou de reconditionnement. La gestion des magasins est rendue aujourd'hui plus complexe de ce fait, l'immense majorité des magasins étant partiellement occupés seulement. La rationalisation des espaces nécessite de ce fait de lourds travaux de refolement.

Les Archives départementales disposent en interne des compétences nécessaires à une relocalisation des fonds susceptible de retarder la saturation des magasins. Cela impose néanmoins l'établissement d'un plan général de refolement et une spécialisation de certains magasins pour permettre de gérer les flux (documents éliminables à terme, fonds à reprendre, etc.) d'une part, et la mobilisation de l'équipe sur plusieurs années d'autre part. Le déplacement des fonds concerne des volumes très importants et ces travaux doivent être étalés dans le temps compte tenu de la pénibilité du travail (port récurrent de charges lourdes).

Ils doivent en outre être coordonnés avec le reconditionnement en boîte de conservation afin de s'assurer que les documents déplacés ne soient plus susceptibles d'être à nouveau changés de place. Or, le volume des fonds conditionnés dans l'année est aujourd'hui trop faible pour permettre d'articuler convenablement les deux politiques. Il faut donc parvenir à une gestion globale des fonds, du moins pour ce qui est des conditions matérielles de leur conservation, qui prennent en compte les deux aspects.

Quant à la politique de restauration, il convient aujourd'hui de modifier légèrement ses priorités. Elle a été au cœur des besoins budgétaires des Archives départementales pendant plusieurs années après le sinistre de 2010. Les conséquences de ce dernier sont à peu près effacées, ce qui permet de modifier aujourd'hui les attendus du programme de restauration en diminuant ses ambitions d'une part, et en les liant aux projets de numérisation d'autre part.

Fiche n°18. Mettre en place un programme de conditionnement

CONTEXTE :

- Un volume annuel d'entrées des fonds supérieur au volume annuel reconditionné

OBJECTIF :

- Réduire l'écart entre le volume des entrées et le volume reconditionné dans l'année

METHODE :

- Revoir la politique d'acquisition des fournitures de conservation
- Définir des priorités de reconditionnement en lien avec le plan de relocalisation des fonds
- Mettre en place les conditions de mise à disposition des fournitures de conservation pour les services versants
- Organiser des journées de reconditionnement en équipe

MOYENS :

- Temps d'ingénierie

- Désignation d'un responsable pour le suivi des travaux

INDICATEUR :

- Evolution du ratio volume des entrées/volume de fonds reconditionné

Fiche n°19. Réorganiser les magasins

CONTEXTE :

- Des magasins présentant dans leur grande majorité des espaces de stockage perdus

OBJECTIF :

- Optimiser l'utilisation des espaces de stockage et retarder la saturation des magasins

METHODE :

- Etablir un plan d'occupation des magasins qui inclut la spécialisation des espaces
- Bâtir un programme de relocalisation progressive des fonds en lien avec le programme de reconditionnement
- Organiser la relocalisation progressive en alternant travaux de fonds et opérations planifiées engageant une partie de l'équipe

MOYENS :

- Temps d'ingénierie déjà mobilisé pour partie
- Désignation d'un responsable pour le suivi des travaux
- Accompagnement par la médecine du travail pour prévenir les risques musculo-squelettiques

INDICATEUR :

- Volume de stockage dégagé par les travaux de relocalisation

Fiche n°20. Donner des priorités à la restauration

CONTEXTE :

- Une solide expérience dans la conduite de programme de restauration
- Un redéploiement partiel de crédits à destination d'autres politiques

OBJECTIF :

- Mieux articuler les priorités de restauration avec les priorités de numérisation

METHODE :

- Etablir un programme de restauration qui privilégie la restauration en amont des documents à numériser dans les prochaines années
- Préparer en 2018 un nouveau marché de restauration pour remplacer l'actuel arrivant à échéance (mai 2019)

MOYENS :

- Temps d'ingénierie déjà mobilisé

8. Le traitement des fonds

Les inventaires d'archives renferment des masses d'informations extrêmement importantes (plus de 350 000 descriptions dans la Vienne) au sein desquelles il peut être difficile de faire le tri. Les moteurs de recherche simples s'avèrent souvent décevants en proposant des résultats pléthoriques, notamment lorsque la recherche porte sur un thème généraliste. L'indexation est l'une des réponses traditionnellement apportée par les archivistes, car elle permet d'isoler les résultats liés à un terme de recherche pertinent d'une part, et de créer des filtres d'autre part. En outre, l'usage de formats structurés tels que l'EAD permet désormais de construire des interfaces et des cheminements de recherche à partir de ces indexes (voir fiche n°10). L'absence d'indexation devient de ce fait un handicap dans le cadre de la communication dématérialisée des documents.

Or, les Archives départementales de la Vienne n'ont jamais mis en œuvre de politique d'indexation, priorité étant donnée à la description simple. Le service ne dispose donc d'aucune expérience en la matière et doit constituer à la fois ses règles d'indexation et de pratique. Cela représente un travail initial important de manière à fournir des référentiels faciles à appliquer et n'alourdissant pas démesurément le temps de traitement des fonds. Cela demande également une excellente coordination avec la politique de communication, ces indexes devant servir à paramétrer les formulaires d'accès aux données sur le site internet.

Ce besoin émerge cependant à une période où il est nécessaire de limiter l'écart entre le volume des versements et le volume des fonds inventoriés dans l'année. On ne peut donc alourdir la procédure de description en ajoutant l'indexation sans mettre en place une stratégie de traitement permettant de gagner du temps par ailleurs. C'est pourquoi il est proposé de différencier les versements selon leur intérêt et la qualité du bordereau qui les accompagne. Certains versements, bien préparés en amont, demandent très peu de reprise et peuvent faire l'objet d'une publication rapide. A l'inverse, certains fonds, notamment parmi ceux entrés depuis longtemps, nécessitent un reclassement complet. Entre ces deux extrêmes, se trouvent un large nombre de cas intermédiaires, dont la reprise pourrait être partiellement confiée à un prestataire pour faciliter la publication.

Il est possible d'établir une grille de lecture des fonds à leur entrée pour décider la méthode de traitement et les priorités de traitement. Les fonds les plus simples à traiter pourraient de la sorte être confiés en interne à une chaîne courte qui en permette la publication rapide. Les cas plus complexes, triés à l'entrée, seraient confiés à une deuxième chaîne ou à un prestataire. Cela suppose une organisation interne capable de coordonner l'ensemble de l'équipe de collecte et une remise à plat des procédures existantes, notamment pour unifier les formats de publication (pour partie en xml et pour partie en pdf aujourd'hui).

Fiche n°21. Indexer les inventaires

CONTEXTE :

- Utilisation de formats structurés permettant une réutilisation dynamique de l'indexation au bénéfice des lecteurs

OBJECTIF :

- Intégrer l'indexation des fonds dans la procédure de description et de réalisation des inventaires afin de créer des interfaces de recherche adaptables

METHODE :

- Choisir les règles d'indexation (constitution d'un thesaurus selon les normes retenues)
- Etablir une pratique d'indexation qui définisse les informations devant être indexées (noms de lieux, de personnes, thèmes, etc.), celles faisant l'objet d'une base de données séparées, et celle qu'il est inutile d'indexer
- Articuler cette pratique avec les besoins du site internet
- Intégrer l'indexation à la description des fonds en cours de classement et prévoir un plan de reprise des inventaires existant

MOYENS :

- Temps d'ingénierie initial à dégager
- Désignation d'un responsable pour la coordination (travaux partagés)

INDICATEUR :

- Part des inventaires disposant d'une indexation conforme

Fiche n°22. Rationaliser la chaîne de traitement

CONTEXTE :

- Un volume annuel d'entrées des fonds supérieur au volume annuel classé et dont les inventaires sont publiés

OBJECTIF :

- Réduire le retard de classement par rapport au volume des entrées

METHODE :

- Etablir des procédures de traitement différenciées selon l'état des fonds de manière à créer une chaîne courte pour les fonds les plus simples et assurer la publication rapide des inventaires correspondant
- Etablir une grille d'évaluation des bordereaux et des récolements des fonds à leur entrée qui permette de choisir le mode de traitement
- Evaluer les typologies de bordereaux dont le traitement pourrait être confié à un prestataire externe pour en préparer la publication

MOYENS :

- Temps d'ingénierie initial à dégager, puis réaménagement des charges au sein de l'équipe de classement
- Désignation d'un responsable pour la coordination (travaux partagés)
- Budget récurrent de reprise de données, déjà inclus dans le budget actuel

INDICATEUR :

- Ratio entre le volume des entrées et le volume classés et publiés dans l'année

Annexes

A. Programmation budgétaire

Le tableau qui suit pose l'hypothèse d'un maintien à l'identique des crédits de fonctionnement et d'investissement des Archives départementales sur la durée du PSCE. Il propose une répartition annuelle des crédits qui varie en fonction des projets de l'année. Cette répartition, largement indicative, permet de mettre en évidence la réorganisation de certaines lignes pour répondre aux besoins exprimés dans le PSCE.

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Matériaux de conservation	27000	27000	22000	27000	27000	103000
Restauration	39000	30000	30000	30000	25000	115000
Numérisation	15000	20000	20000	20000	20000	80000
Action culturelle	2700	5000	12000	5000	12000	34000
Service éducatif	3000	4000	3000	4000	3000	14000
Transport	11000	10000	10000	10000	10000	40000
Bibliothèque	2500	3000	3000	3000	3000	12000
Déplacements	3500	4000	4000	4000	4000	16000
Stages	2000	2000	2000	2000	2000	8000
Reprise de données	0	3000	2000	3000	2000	10000
Divers	9300	7000	7000	7000	7000	28000
TOTAL	115000	115000	115000	115000	115000	460000
INVESTISSEMENT						
Matériel éducatif	1000	1000	1000	1000	1000	4000
Achats d'archives	3500	3500	3500	3500	3500	14000
Matériel	1000	1000	1000	1000	1000	4000
TOTAL	5500	5500	5500	5500	5500	22000

Ce tableau ne prend pas en compte les moyens budgétaires susceptibles d'émarger sur les budgets d'autres services support (notamment la DSI), ni la valorisation des partenariats (en particulier bénévolat de numérisation).

B. Plan de numérisation

Ci-dessous se trouve le tableau synthétique des fonds sériels les plus demandés et estimation du coût de la numérisation. A budget constant, les Archives départementales peuvent consacrer un budget d'environ 80 000 euros à la numérisation, soit un peu plus de 52 % des besoins. Mais la numérisation d'une large partie des fonds est susceptible d'être conduite avec l'aide de partenaires intéressés à l'opération sous la forme de bénévolat (Cercle généalogique poitevin) ou d'une participation aux frais. En outre, la numérisation de l'état civil de la période 1933-1952 est considérée comme moins prioritaire, sa publication sur internet étant interdite en-deçà d'un délai de cent ans.

Ensemble	Nb de vues	Coût TTC	Partenariat potentiel
Formalités hypothécaires	270000	45 000,00 €	X
Répertoires de notaires	142000	24 000,00 €	
Etat civil 1933-1942	63000	10 500,00 €	
Etat civil 1943-1952	63000	10 500,00 €	
Mariages et testaments	10700	18 000,00 €	X
Acquéreurs et vendeurs	136000	22 000,00 €	X
Répertoires généraux	131000	22 000,00 €	X
TOTAL	815700	152 000,00 €	

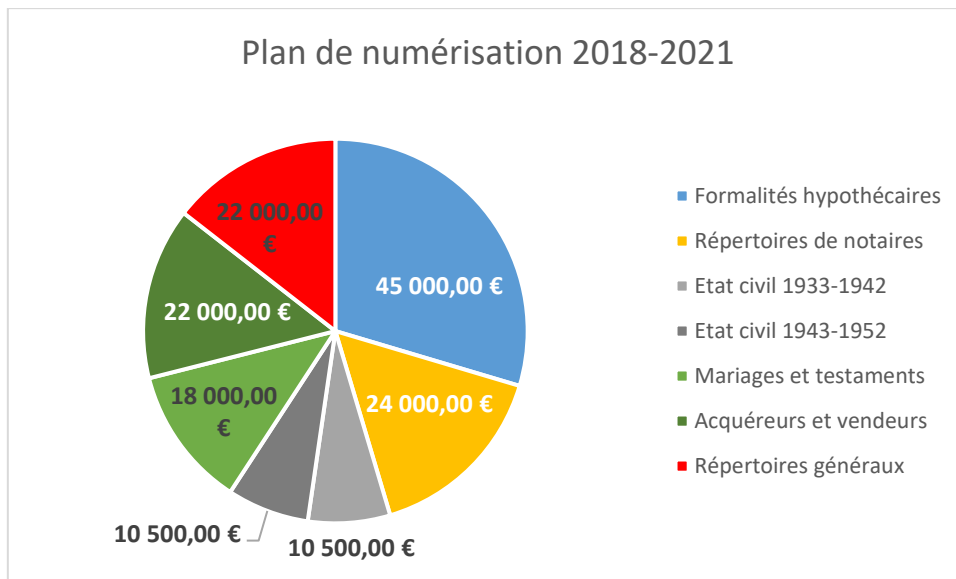


Table des matières

Pourquoi un PSCE ?	1
Livret I : diagnostic	2
1. Rappel des missions	2
Le rôle des archives	2
Le bâtiment	2
2. L'état des fonds.....	3
Richesse du fonds.....	3
Conditions de conservation.....	4
Conditionnement	4
3. Moyens et organisation	5
Répartition des dépenses.....	5
Volume global du budget	6
Recettes.....	7
Ressources humaines	8
Organisation du service.....	9
4. Insertion du service dans son milieu.....	9
Rapport avec les autorités hiérarchiques.....	9
Liens avec l'éducation et la recherche	10
Participation du service aux grands projets nationaux	12
Attentes des lecteurs et internautes.....	13
5. Les évolutions du métier et des pratiques.....	14
L'archivage électronique	14
Cadre de sélection des archives	15
Périmètre de la collecte	15
Dématérialisation de la communication des documents	16
Moteurs, portails et web des données.....	17
6. Collecte et traitement	18
Les liens avec les services versants	18
La chaîne de traitement	21
Articulation des données du SAE avec le SIA et le site internet	22
Les formats audio	23
La bibliothèque des archives	24
7. Communication.....	24
L'évolution de la fréquentation.....	24
La salle de lecture.....	26
Le site internet	28
La valorisation	29

Livret II : orientations et objectifs	31
1. La philosophie générale	31
2. La politique de collecte traditionnelle	32
Fiche n°1. Réévaluer les critères d'entrées des fonds papier	33
Fiche n°2. Coordonner les politiques de tri.....	33
Fiche n°3. Favoriser l'intervention in-situ	34
3. La politique en faveur de l'archivage électronique.....	34
Fiche n°4. Monter une politique inclusive de l'archivage électronique.....	35
Fiche n°5. Déployer les connecteurs prioritaires	36
Fiche n°6. Mutualiser le système d'archivage électronique	36
4. La politique de communication en salle de lecture	37
Fiche n°7. Réduire les ressources dédiées à la salle de lecture.....	37
Fiche n°8. Homogénéiser l'offre documentaire sur place et sur internet.....	38
Fiche n°9. Améliorer les outils d'accompagnement.....	38
5. Le développement de l'offre dématérialisée	39
Fiche n°10. Développer des interfaces de recherche	40
Fiche n°11. Permettre la consultation des archives électroniques.....	40
Fiche n°12. Poursuivre la numérisation	41
Fiche n°13. Mettre en place des services à distance	42
Fiche n°14. Intensifier les partenariats sur internet	42
6. La valorisation	43
Fiche n°15. Créer une saison culturelle.....	44
Fiche n°16. Impliquer les lecteurs dans la saison culturelle	44
Fiche n°17. Intensifier les partenariats avec l'université	45
7. La conservation	46
Fiche n°18. Mettre en place un programme de conditionnement	46
Fiche n°19. Réorganiser les magasins	47
Fiche n°20. Donner des priorités à la restauration	47
8. Le traitement des fonds	48
Fiche n°21. Indexer les inventaires	48
Fiche n°22. Rationaliser la chaîne de traitement.....	49
Annexes.....	50
A. Programmation budgétaire.....	50
B. Plan de numérisation	50